

PÔLES

WWW.ENTREPRISES-AIX.COM

ACTU



N° 88

NOVEMBRE 2025

LE CHOIX DES PROS



www.quincaillerie-aixoise.fr

PEINTURE • QUINCAILLERIE • OUTILLAGE • PLOMBERIE
ÉLECTRICITÉ • JARDIN • VÊTEMENTS DE TRAVAIL
ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

SOMMAIRE

N°88
NOVEMBRE 2025



**04
GRAND ANGLE**
4 L'avenir du PAAP

**6
DOSSIER DIGITAL**
6 Quid des droits d'auteur !
8 Des fiches pratiques pour les TPE PME
9 IA et cybersécurité font-ils bon ménage ?
10 Chatbot, c'est quoi, comment ça fonctionne ?
11 L'IA, outil de facilitation
12 200 millions d'euros pour « osez l'IA »

**15
PORTRAITS**
16 Spirit of Music
18 CEREMA
20 RS Développement
22 Azur Sono
24 Pâtisserie Texier

**27
CLUB ENTREPRISES**
27 Retour MobiGreen
36 Retour Garden Party
38 Tour du propriétaire chez Foselev

**40
ACTU**
40 Assemblée Générale
41 NAOS
42 Centre Ressource
44 Anniversaire Aramine
44 Anniversaire Siweb
45 Anniversaire TechniAtome
45 Anniversaire LGM

**48
LES ÉCHOS DU TC**

**50
QUOI DE NEUF**
Agenda, arrivées, déménagements, départs, fusions

Édito du président

Quand l'engagement est collectif, la réussite est au bout du chemin.



En donnant la parole à ceux qui, sur le terrain, œuvrent à transformer les défis en opportunités, ce numéro de Pôles Actu explore les multiples facettes de cet engagement collectif.

Avec MobiGreen, il met en lumière des exemples concrets de réussite, des stratégies territoriales et des modèles économiques durables. Parce que le développement harmonieux du territoire est avant tout une aventure collective, il invite chacun à prendre part à cette dynamique et à s'impliquer pour construire un futur équilibré et durable.

Les avancées obtenues dans le dossier du BHNS aixois sont également la preuve que l'engagement collectif en faveur du

développement harmonieux du territoire s'impose aujourd'hui comme une nécessité. Il devient essentiel que l'ensemble des acteurs – collectivités, entreprises et institutions – unissent leurs forces et leurs compétences afin de concilier croissance économique et préservation des ressources, tout en offrant une meilleure qualité de vie pour tous.

Enfin, dans le dossier Grand Angle, vous découvrirez les projets sur lesquels les administrateurs du PAAP travaillent afin d'offrir aux entreprises de la région des perspectives de développement. Sur ce point également, l'union faisant la force, la démarche ne peut être que collective.

Face aux mutations économiques, environnementales et sociologiques, et en cultivant cette responsabilité commune, nous posons les bases d'un avenir où le progrès se fait dans le respect des équilibres naturels et humains.

Jean-Claude Marcellet

En couverture : CITYWAY - ©Yohann SProd photographe



Tél : 04 42 24 40 26
Maison des Entreprises - 45, rue Frédéric Joliot
13290 Aix-en-Provence - contact@entreprises-aix.com
www.entreprises-aix.com



330, rue Guillaume du Vair
13290 Aix-en-Provence

Directeur de la Publication :
Jean-Claude Marcellet

Responsable de la rédaction :
Patricia Marcellet

Comité de rédaction :
Véronique Majourel, Laureline Lamothe, Philippe De Saintdo, Bernard Figuière, Estelle Duberland, Martine Debette, Christian Debette

Ont collaboré à ce numéro :
Martine Debette, Christian Debette, Véronique Majourel, Laureline Lamothe, Ingrid Cappaen, Association Média-Production, La Creative Family

Conception et réalisation :

La Creative Family
Photos : Adobestock - Canva - Tous droits réservés
Impression : Caractère Imprimeur
Distribution ciblée et gratuite de 2500 exemplaires.
Dépôt légal 4^e trim 2024 - ISSN 1161-725X



GRAND ANGLE

Le PAAP en route vers l'avenir !

TEXTE : CHRISTIAN DEBETTE

En complément des missions de gestion quotidienne du pôle d'activités (sécurité, animation, quotidien et réhabilitation, communication, RSE, mobilité), l'Association des Entreprises réfléchit aux grandes évolutions et orientations à mettre en œuvre afin que le PAAP conserve son attrait et que les entreprises trouvent un écosystème favorable à leur développement. Dans ce dossier, nous faisons le point sur trois grands projets structurants visant à faciliter les déplacements, inscrire le PAAP dans le domaine des énergies renouvelables et prendre pied dans le domaine de la défense, de l'aéronautique et du spatial. Des sujets travaillés avec les pouvoirs publics et pour lesquels l'association entend utiliser pleinement son pouvoir de persuasion et d'influence.

Une Energy Valley sur le site du Cerema

Energy Valley a un double objectif : premièrement, la création d'un pôle d'excellence dans le domaine des énergies renouvelables.

Pôle qui facilitera l'accompagnement de l'ensemble des acteurs du territoire, entreprises et collectivités, dans leur transition vers la sobriété énergétique et les énergies décarbonées.

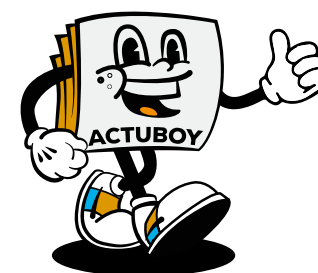
Quant au deuxième objectif, il vise à aider les start-ups et jeunes entreprises, basées sur le technopôle de l'Arbois, à se maintenir dans l'écosystème aixois. Ces dernières, après leur lancement et leur phase de recherche, peinent en effet à trouver le foncier ou bâti favorable à leur développement.

Ce pôle Energy Valley sera développé sur le site actuel du Cerema Méditerranée qui possède une importante et intéressante réserve foncière. Trois parcelles, représentant une surface d'environ quatre hectares, devraient être détachées pour la réalisation de ce projet. Sophie Joissains, maire d'Aix-en-Provence, a confirmé que la SEMEPA, société d'économie mixte de la ville d'Aix-en-Provence, va acquérir, dans le courant du premier trimestre 2026, une première parcelle d'environ 15 000 m². L'expertise du Cerema, notamment en termes d'efficacité énergétique des bâtiments, ainsi que ses équipements scientifiques et ses laboratoires de recherche, doivent favoriser le développement d'une véritable synergie au sein d'Energy Valley.

BHNS Aix centre / PAAP

Dans notre dernier numéro du Pôles Actu (PA87), nous rapportons la rencontre entre Sophie Joissains, Jean-François Dubost, adjoint délégué à l'économie de la ville d'Aix-en-Provence et président élu du PAAP (il prendra ses fonctions le 1er janvier 2026), et Stéphane Séjourné, commissaire européen en charge de l'industrie. Une rencontre orchestrée par Gérard Roth, ancien directeur d'EDF en Europe continentale, qui a donné le sourire aux élus aixois puisque Stéphane Séjourné a proposé de pousser le dossier du financement du BHNS aixois au niveau de la Commission européenne.

Mais pour ce faire, il faut aller vite. Le commissaire européen a demandé aux élus aixois de lui remettre, dans les meilleurs délais et avant la fin de 2025, un avant-projet chiffré. Dossier en cours de réalisation par les services de la métropole Aix-Marseille-Provence, qui possède la compétence dans le domaine des transports. Quant au projet définitif, c'est la région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur, seule entité habilitée à solliciter des financements auprès de la Commission européenne, qui sera chargée de le présenter à Bruxelles. Une accélération de la procédure qui devrait permettre de gagner quelques années sur le calendrier initial puisque l'on évoque maintenant une mise en service en 2030.



SAFE / Projet Tech Valley

Les emprises foncières de l'aérodrome d'Aix les Milles, ex-base militaire 114, représentent une formidable opportunité de développement d'activités économiques pour la ville d'Aix-en-Provence, et même pour tout le pays d'Aix. Propriété de l'État, ce dernier a confié, en 2018, une délégation de service public (DSP) à la société EDEIS pour une durée initiale de 45 ans.

Au vu de la proximité géographique de l'aérodrome et du PAAP, l'Association des Entreprises du pôle d'activités souhaite s'investir totalement dans les choix stratégiques actuels et à venir. Afin d'apporter sa pierre aux réflexions, elle a décidé de faire réaliser une étude de faisabilité concernant la création d'une « Tech Valley défense, aéronautique et spatial ». Tech Valley qui pourrait se situer sur la parcelle KPI4, sur laquelle se situe l'ancien bâtiment de l'État-major de la BA114. D'une superficie de plus de trois hectares, elle offre une réserve de droit à construire d'environ 11 000 m². KPI4 et KPI9, autre terrain situé au contact de la zone couverte par la DSP, mais n'en faisant pas partie, sont en cours d'acquisition par la ville d'Aix-en-Provence. L'étude de faisabilité a été confiée au pôle de compétitivité SAFE qui fédère plus de 450 adhérents, majoritairement répartis en région Sud. Quatre grandes filières, aéronautique, spatial, sécurité et défense, sont représentées au sein de SAFE. Les résultats de cette enquête seront présentés début 2026.

Energy Valley et Tech Valley devraient générer plusieurs centaines d'emplois dans les prochaines années. Le BHNS Aix centre / PAAP représentera donc une véritable colonne vertébrale destinée à irriguer le PAAP tout en facilitant les déplacements des salariés.



Site du Cerema Méditerranée

DOSSIER DIGITAL

Quid des droits d'auteur !

TEXTE : MARTINE DEBETTE

Le sujet des enjeux de l'IA et des droits d'auteur est sensible. Bien que nous ayons cherché des textes de loi concernant ce sujet, rien ne semble entériné. Nous avons donc posé la question directement aux IA concernées. Voici leur réponse, sans aucune retouche.

Copilot

« L'intelligence artificielle (IA) soulève de nombreuses questions en matière de droits d'auteur, notamment concernant la titularité et la protection des œuvres générées ou assistées par des systèmes automatisés. En effet, il est parfois difficile de déterminer qui, de l'utilisateur, du concepteur de l'IA ou de l'algorithme lui-même, peut revendiquer la paternité d'une création.

De plus, l'utilisation massive de données protégées pour entraîner les modèles d'IA pose la question du respect des droits des auteurs originaux. Les législations évoluent afin d'adapter le cadre juridique à ces nouveaux enjeux, cherchant un équilibre entre innovation technologique et protection des créateurs. »



Mistral AI, IA française

« La question des **droits d'auteur et de l'intelligence artificielle (IA)** est un sujet complexe et en pleine évolution, surtout depuis 2024. Voici les points clés à retenir :

1. Créations générées par IA : qui détient les droits ?

- **En France et dans l'UE** : Les œuvres générées par une IA ne sont généralement pas protégées par le droit d'auteur, car elles ne sont pas considérées comme le fruit d'une création humaine originale (article L111-1 du Code de la propriété intellectuelle).
- **Aux États-Unis** : L'US Copyright Office refuse d'enregistrer les œuvres créées uniquement par une IA, sauf si un humain a apporté une contribution créative significative.
- **Exceptions** : Certains pays explorent des régimes spécifiques pour protéger les investissements dans les créations par IA, mais rien n'est encore standardisé.

2. Utilisation d'œuvres protégées pour entraîner les IA

- **Problématique** : Les modèles d'IA sont souvent entraînés sur des œuvres protégées (textes, images, musiques) sans l'autorisation des ayants droit.
- **Réglementation** :
 - **UE** : Le règlement sur l'IA (AI Act, entré en vigueur en 2024) impose des obligations de transparence sur les données d'entraînement, mais ne tranche pas clairement la question du droit d'auteur.
 - **France** : La jurisprudence commence à se prononcer sur la licéité de l'utilisation de données protégées pour l'entraînement d'IA (ex : affaires en cours contre des plateformes comme Stability AI ou Midjourney).
 - **Accords sectoriels** : Certains éditeurs ou artistes négocient des licences pour l'utilisation de leurs œuvres dans les bases de données d'IA.

DOSSIER DIGITAL

3. Responsabilité et recours

- **Responsabilité des plateformes** : Les plateformes qui diffusent des contenus générés par IA peuvent être tenues responsables si ces contenus violent des droits d'auteur.
- **Recours pour les créateurs** : Les artistes et ayants droit peuvent tenter des actions en contrefaçon si leurs œuvres sont utilisées sans autorisation pour entraîner une IA ou si une IA reproduit leur style de manière identifiable.

4. Évolutions récentes (2024-2025)

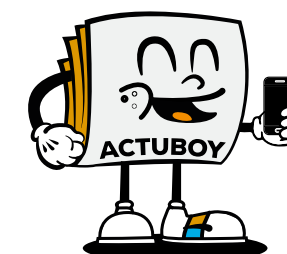
- **Directives européennes** : L'UE travaille sur des textes pour encadrer l'utilisation des données protégées par l'IA, avec des débats sur la rémunération des créateurs.
- **Jurisprudence** : Plusieurs affaires en cours (notamment aux États-Unis et en Europe) pourraient faire jurisprudence sur la question de l'entraînement des IA et de la protection des œuvres générées.
- **Initiatives privées** : Certaines entreprises proposent des modèles d'IA "éthiques", entraînés uniquement sur des données libres de droits ou sous licence.

5. Que faire en pratique ?

- **Pour les utilisateurs d'IA** : Vérifiez les conditions d'utilisation des outils d'IA et les licences des contenus générés. Certaines plateformes interdisent l'utilisation commerciale des œuvres générées.
- **Pour les créateurs** : Protégez vos œuvres (watermarking, métadonnées) et surveillez les usages non autorisés. Des outils de détection de contrefaçon par IA se développent.
- **Pour les entreprises** : Auditez les données utilisées pour entraîner vos modèles et envisagez des licences si vous utilisez des œuvres protégées.

L'IA remet en cause les fondements du droit d'auteur, car elle brouille la frontière entre création humaine et création machine. La réglementation est encore en construction, avec des approches différentes selon les pays. La prudence et la veille juridique sont de mise.

Le Chat peut faire des erreurs. Vérifiez les informations importantes. »



TEXTE : MARTINE DEBETTE

DES FICHES PRATIQUES POUR LES TPE PME



Qu'est-ce que l'intelligence artificielle générative ? Quels sont les cas d'usage pour une TPE PME ? Quelles solutions utiliser et comment faire ? Quelles précautions prendre ? Quatre fiches pratiques de France Num*, conçues avec la CPME et la CNIL (Commission Nationale Informatique & Libertés), répondent à ces questions.

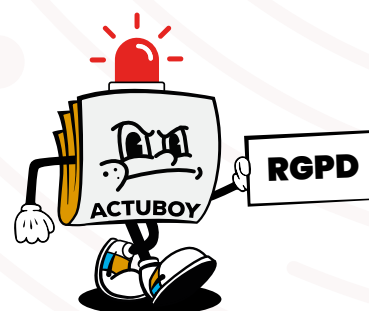
Parmi celles-ci, un point important est abordé, celui de la responsabilité : « Est-ce que l'usage de l'IA générative peut poser des problèmes juridiques ? ». La réponse est claire : « Oui, l'utilisation de l'IA générative, tout comme n'importe quel logiciel, est soumise à la loi. Notamment concernant la propriété intellectuelle des contenus générés, la responsabilité en cas de contenu diffamatoire ou trompeur, et la conformité aux réglementations sur la protection des données personnelles. On y lit, par exemple : « L'IA générative peut produire des résultats qui nécessitent une révision humaine. Il est donc nécessaire de contrôler les sorties ou résultats. L'intelligence artificielle n'est qu'une aide et son utilisation engage la responsabilité de l'entreprise. (...) Évaluez les conseils ou explications donnés par l'IA, vérifiez-les en gardant un esprit critique, car l'entreprise est responsable des IA qu'elle déploie et des décisions qu'elle prend sur cette base. En utilisant un outil d'IA avec des données personnelles, vous devenez « Responsable de Traitement » au sens du RGPD (règlement général sur la protection des données). Il est alors nécessaire de respecter les obligations, sous peine de sanctions en cas de fuite de données personnelles ou de non-respect des droits des personnes. »

Comment être en conformité avec le RGPD ?

Pour respecter le RGPD, un système d'intelligence artificielle (IA) reposant sur l'exploitation de données personnelles doit toujours être développé, entraîné, et déployé avec une finalité (objectif) bien définie.

Cet objectif doit être déterminé, c'est-à-dire établi en amont, dès la conception du projet. Il doit également être légitime, donc compatible avec les missions de l'organisme. Il doit enfin être explicite, c'est-à-dire connu et compréhensible.

*France Num est l'initiative gouvernementale pour la transformation numérique des très petites entreprises et petites et moyennes entreprises pilotée par la Direction générale des entreprises



Plus d'infos :

<https://www.cnil.fr/fr/utiliser-lia-generative-dans-les-tpe-et-pme>

TEXTE : MARTINE DEBETTE

IA ET CYBERSÉCURITÉ FONT-ILS BON MÉNAGE ?



L'intelligence artificielle (IA) joue un rôle croissant dans le domaine de la cybersécurité. Grâce à ses capacités d'analyse rapide et à l'apprentissage automatique, l'IA permet de détecter plus efficacement les menaces, d'anticiper les attaques et de renforcer la protection des systèmes informatiques. Cependant, elle présente également de nouveaux défis, car les cybercriminels peuvent exploiter l'IA pour concevoir des attaques plus sophistiquées et difficiles à contrer. Ainsi, l'intégration de l'IA en cybersécurité nécessite une vigilance constante et une adaptation continue des stratégies de défense.

D'où l'importance d'adopter de bonnes pratiques face aux risques liés à l'intelligence artificielle en cybersécurité. L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), sur le site cybersec.gouv.fr, recommande plusieurs précautions essentielles :

- Veiller à la qualité des données utilisées : l'IA dépend fortement des données qui l'alimentent. Pour éviter la génération de résultats erronés ou de failles dans le système, il est essentiel de protéger ces données contre toute manipulation, corruption ou accès non autorisé.
- Mettre à jour et renforcer les systèmes : les outils et algorithmes d'IA doivent être régulièrement mis à jour afin de corriger d'éventuelles vulnérabilités et s'adapter à l'évolution des menaces.

- Contrôler et limiter les accès : il est important d'appliquer des politiques strictes de gestion des accès, afin que seules les personnes autorisées puissent manipuler ou configurer les systèmes d'IA.
- Superviser les actions automatisées : l'IA peut détecter et répondre à des incidents, mais une supervision humaine reste essentielle pour valider ou ajuster les décisions prises automatiquement.
- Former et sensibiliser les équipes : les membres des organisations doivent être informés des risques spécifiques à l'IA et formés à l'identification des tentatives de manipulation ou d'attaques sophistiquées.

En appliquant ces recommandations, les organisations peuvent profiter des avantages de l'IA tout en renforçant leur posture de cybersécurité et en limitant les risques d'abus ou de compromission.

“LE CHATBOT APPORTE UNE RÉPONSE OU UNE ASSISTANCE IMMÉDIATE, SANS CONTRAINTE HORAIRE”

EMMANUELLE BARREYRE.



© Martine Debette

Emmanuelle Barreyre, directrice des projets E-Partenaire.

À l'instar des applications de messagerie qui permettent de créer des groupes de discussion, professionnels comme privés, un nouvel outil s'impose peu à peu au cœur des stratégies de la relation client : le chatbot intelligent. Le principe est simple, enfin, du côté de l'utilisateur. Pour la conception, c'est un peu plus compliqué, car elle répond à un cahier des charges bien précis, qui tient compte des demandes et besoins des clients. Emmanuelle Barreyre, directrice des projets de l'agence digitale e-partenaire installée sur le Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence, nous explique le principe.

Pôles Actu : Qu'est-ce qu'un chatbot ?

Emmanuelle Barreyre : C'est un outil qui fonctionne grâce à une combinaison de technologies d'intelligence artificielle. Lorsqu'un utilisateur pose une question ou sollicite de l'aide via le portail, le chatbot analyse la demande en temps réel, identifie le sujet ou le problème, puis propose des réponses adaptées en s'appuyant sur une base de connaissances constamment mise à jour.

Quel est l'intérêt du chatbot ?

Parmi les avantages, on peut citer la disponibilité 24h/24 et 7j/7. Ce qui permet aux utilisateurs d'obtenir une réponse ou une assistance immédiate, sans contrainte

horaire. L'automatisation des réponses réduit la charge de travail des équipes de support, tout en garantissant une expérience utilisateur cohérente et personnalisée.

Et les inconvénients ?

Il peut parfois rencontrer des difficultés à comprendre des demandes complexes ou formulées de manière inhabituelle, ce qui peut limiter la pertinence des réponses. De plus, dans certains cas spécifiques ou sensibles, l'absence d'intervention humaine directe peut générer de la frustration chez l'utilisateur qui pourrait préférer un échange avec un conseiller réel.

Pourriez-vous citer un exemple d'application ?

Prenons l'exemple concret d'une entreprise spécialisée dans la photographie scolaire. Chaque année, elle produit un gros volume de photos d'élèves. Plutôt que de les imprimer sur papier, puis de les expédier dans les établissements scolaires, avec le risque d'inventus à détruire, les photos sont chargées sur une plateforme. Via un code secret, chaque parent peut accéder à son espace personnel pour visionner les photos qui le concernent avant de passer, ou non, une commande. Et, forcément, il y a beaucoup de demandes, de questions. Via Mistral®, nous avons créé un assistant virtuel qui se substitue à l'entreprise et répond en temps réel. Ce qui apporte un gain de temps pour l'entreprise (frais de port, logistique, etc.) comme pour le client utilisateur (rapidité de la réponse). A fin octobre, plus de 25 000 commandes ont été générées pour cette entreprise et plus de 60% des messages ont été traités directement par l'IA.

Est-ce que l'IA est fiable à 100% ?

C'est la fiabilité de l'intelligence artificielle. C'est-à-dire que la pertinence de la réponse de l'agent IA est évaluée par Mistral AI. A nous d'estimer le score qui nous semble acceptable, en tenant compte du pourcentage de réponses, de la qualité apportée aux réponses très spécifiques, de la base de connaissance, etc. Le système est en place et sera perfectionné à chaque rentrée scolaire.

CEREMA : L'IA, OUTIL DE FACILITATION



@ Cerema

Pour le Cerema, l'IA est un véritable outil de facilitation, comme nous l'indique Laure Verneyre : « Au quotidien, nous l'intégrons dans diverses applications métiers. Notamment pour le développement de notre système de stockage de documents avec une recherche accélérée, ainsi que pour la réalisation de comptes-rendus et de synthèses, ou pour notre système de visioconférence, etc.

Nous avons également utilisé l'IA pour développer ZEBRA, un outil capable de recenser et de visualiser les passages piétons sur un territoire donné. Les agents des collectivités peuvent identifier et qualifier différentes problématiques liées aux passages piétons, telles que leur localisation, la visibilité, la présence de places de stationnement, ou encore une signalisation inadéquate, etc. Ce processus permet au Cerema d'établir un diagnostic précis et de formuler des recommandations d'aménagement pour améliorer la sécurité et limiter les risques pour les usagers. Et donc de proposer une prestation de service consistant à fournir, à l'échelle d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), un accompagnement sur la gestion et la sécurisation des passages piétons ».



@ Cerema

TEXTE : MARTINE DEBETTE

200 MILLIONS D'EUROS POUR « OSEZ L'IA »



© Hamilton de Oliveira - Bercy photo

« Osez l'IA : le plan pour diffuser l'IA dans toutes les entreprises ». C'est le nom d'un document, daté du 1er juillet 2025, élaboré par la Direction générale des Entreprises et le ministère de l'Économie et des Finances.

L'Intelligence artificielle (IA), un levier de compétitivité ?

Ce document met en avant le levier de progrès et de croissance de l'IA : « En automatisant certaines tâches chronophages, en automatisant l'analyse de données ou la conception de produits, l'IA constitue une aide sur chaque maillon de la chaîne de valeur, de la comptabilité à la relation client, de la logistique au marketing. Cependant, des freins à l'adoption sont encore réels : « Beaucoup d'entreprises hésitent à se lancer. Elles se posent deux questions très concrètes : À quoi me sert l'IA dans mon activité ? Par où je commence ? ».

« Aidons les entreprises »

Éric Lombard, alors ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, indiquait : « Le rapport Draghi de septembre 2024 dresse un constat sans appel : l'intelligence artificielle est un enjeu macroéconomique majeur de productivité, de croissance et d'innovation. Aidons les entreprises à se saisir de l'IA à tous les niveaux et à se tourner vers nos solutions. Restons vigilants aux enjeux de souveraineté numérique et menons de front le développement de nos capacités souveraines en matière d'IA et leur diffusion. La prospérité de notre avenir tient dans la bonne articulation de notre projection dans l'innovation et de la protection de nos intérêts.

L'ambition clairement affichée de ce plan « Osez l'IA » est d'accompagner les entreprises tout au long de leur parcours, via un réseau de 300 ambassadeurs. L'objectif étant de rendre cet outil accessible, concret et utile

pour que, d'ici 2030, 100% des grandes entreprises, 80% des PME/ETI et 50% des TPE l'aient intégré dans leurs opérations.

D'ici la fin de l'année 2025, le gouvernement lancera l'Académie de l'IA, une plateforme accessible à tous qui rassemblera des formations et tutoriels adaptés à chaque public (TPE, PME, grands groupes, etc.). Les contenus sélectionnés seront agrégés sur cette plateforme et mis en valeur dans le cadre de la campagne de communication « Osez l'IA ».

Diagnostics Data IA

Pour répondre à la question : « Pourquoi l'IA et par où commencer », un diagnostic (opéré pour le compte de l'État par Bpifrance) permettra à plusieurs milliers d'entreprises de bénéficier d'un cofinancement de diagnostics Data IA. Concrètement, durant dix jours, un expert intervient pour un premier état des lieux, technique et opérationnel, pour l'identification de cas d'usage concrets et applicables et la priorisation selon leur valeur ajoutée pour l'entreprise.

Une fois le diagnostic effectué, un catalogue de solutions et de cas d'usage permettra de trouver les solutions.

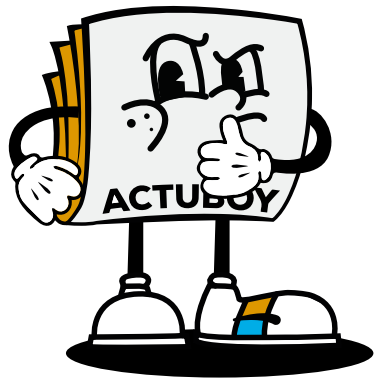
Pour candidater : www.diag.bpifrance.fr

Quelques chiffres :

L'IA, c'est 16% de croissance sur dix ans, 20% de productivité en plus par entreprise. 60% des métiers vont évoluer avec l'IA. 13% des PME utilisent une solution d'IA clef en main. 43% des PME/ETI ne réalisent aucune analyse de données.

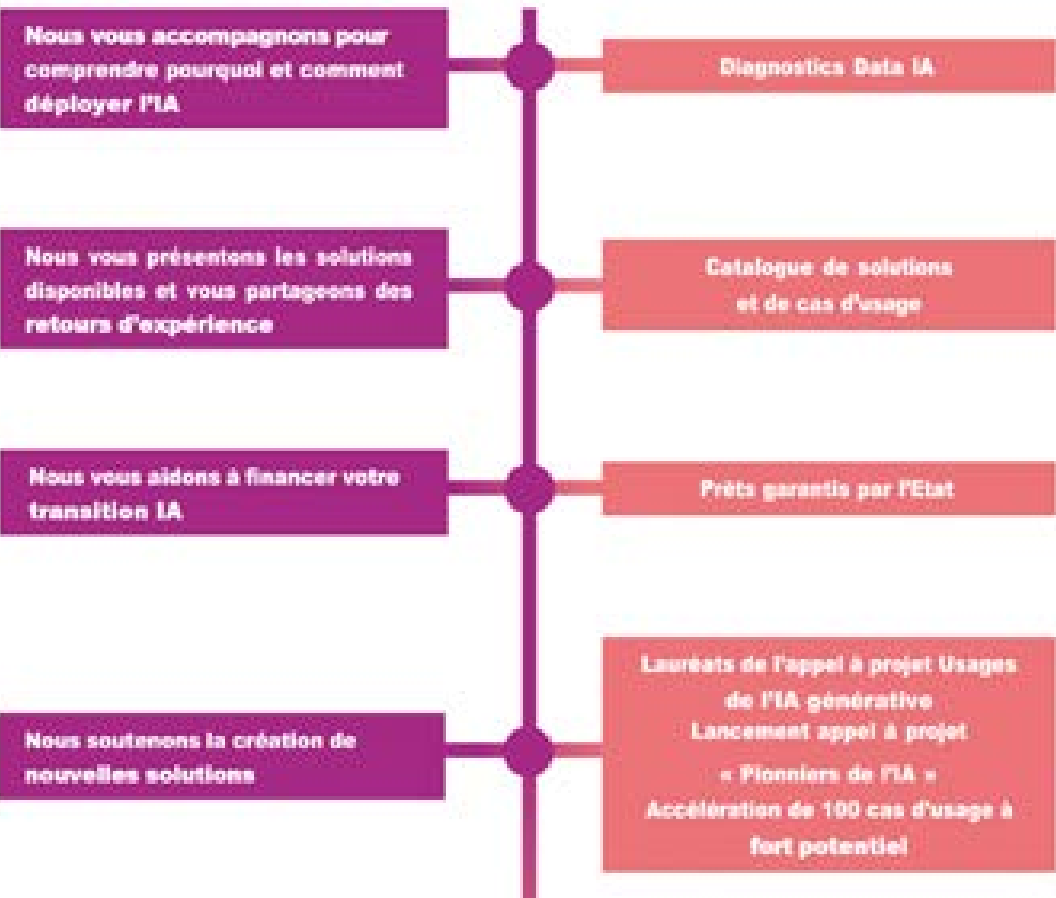
L'objectif du plan est la formation de 15 millions de professionnels d'ici 2030 : apprentis, demandeurs d'emploi, salariés et dirigeants.

200 millions d'euros dédiés à un plan d'accompagnement, afin d'aider à trouver la bonne solution et la financer.



Accompagner, en aidant à trouver la bonne solution et à la financer

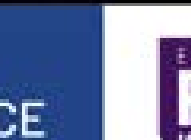
Un plan d'accompagnement de 200 millions d'euros en 4 temps







**VOTRE PARTENAIRE SÉCURITÉ SUR LE
PÔLE D'ACTIVITÉS D'AIX-EN-PROVENCE**
24h/24 & 7j/7



- SAPS est mandaté par l'association des entreprises du pôle d'Activité d'Aix-en-Provence.
- Nous assurons la surveillance du Pôle toutes les nuits, et 24h/24 les week ends et jours fériés.
- Nos agents de sécurité, en véhicules d'intervention, sont en communication constante avec une station de télésurveillance certifiée APSAD P5.

L'assurance pour nos clients d'un délai d'intervention très rapide en cas de déclenchement d'alarme.

Contactez-nous pour une étude de sécurisation globale et personnalisée de vos locaux.

04 42 34 04 04
www.saps13.fr



AGENCE AIX EN PROVENCE

Pôle d'Activités des Milles

Présent dans la région depuis plus de 50 ans, nous vous offrons une vision augmentée du conseil, afin de favoriser votre réussite et vous accompagner dans tout vos projets.

Nos services :

- Expertise-Comptable
- Audit
- Social
- Juridique



Pour + d'infos



100 Rue Victor Baltard
13290 Aix en Provence

📞 04 84 25 30 00

🌐 cogep.aix



PORTRAITS

Spirit of Music
Cerema
RS Développement
Azur Sono
Texier



Les SYLS © Martine Debette

Les batteurs n'ont qu'à venir avec leurs baguettes

La suite, il la raconte avec beaucoup de passion : « Afin de mieux rentabiliser l'espace, j'ai divisé le bâtiment en deux. D'un côté, avec un associé, j'ai développé un restaurant au rez-de-chaussée et une pâtisserie à l'étage. Depuis, l'espace restauration a été cédé avant d'être fermé en 2025. De l'autre, j'ai sept studios de répétition. Un découpage qui m'a permis de mieux rentabiliser l'espace. Équipés avec du matériel haut de gamme : batterie, amplis, micros et sono, les sept studios sont prêts à l'emploi. Les musiciens n'ont que leurs instruments à apporter. Et pour les batteurs, les baguettes suffisent ! Avec un studio de 30 m², 5 de 22 m² et un petit de 10 m², ils sont confortables et correspondent à ce que recherchent les clients, du batteur ou saxophoniste qui répète seul, aux groupes de cinq à six musiciens. J'ai d'ailleurs plus de 200 groupes inscrits ! »

Une grande souplesse d'utilisation

Afin d'éviter des coûts de main d'œuvre trop importants, le chef d'entreprise a complètement automatisé l'utilisation du site : « Les clients peuvent réserver les studios quand ils le souhaitent. À partir du site internet ou d'une application, ils choisissent le studio, la date, l'heure, et paient en ligne ou laissent le règlement dans la boîte aux lettres qui est dans le studio. Une heure avant la répétition, ils reçoivent un code valable juste pour le créneau horaire réservé. Il suffit simplement d'ouvrir un compte sur notre site en indiquant un numéro de téléphone et un email. Aucune obligation, aucun abonnement, aucun engagement, ils réservent à l'heure. Ceux qui le souhaitent ont la possibilité de bénéficier de réductions en achetant un pool de crédits prépayés ».

Et quand on demande à Nicolas Zucca pourquoi il fait cela, la réponse fuse : « Je ne fais pas cela pour gagner de l'argent. Le chiffre d'affaires me permet juste d'équilibrer les comptes. Je fais cela pour faire vivre la musique et pour permettre aux groupes de s'amuser en utilisant du matériel de qualité ».



Nicolas Zucca

Entrepreneur, Nicolas Zucca l'est assurément.

Si la musique est une de ses passions, on peut même dire sa principale passion, Nicolas Zucca n'en a pas pour autant fait son métier. Ingénieur de formation, en 2005, il rachète l'entreprise SGTP, créée en 1975 à Bouc-Bel-Air par Jean-Pierre, son père. Une entreprise d'une trentaine de personnes spécialisée dans les terrassements et les VRD (voiries et réseaux divers) pour les secteurs publics et privés. Il est également propriétaire d'une boulangerie pâtisserie à Bouc-Bel-Air : « Nous n'utilisons pas de produits industriels, tous nos produits sont maison », précise le chef d'entreprises.



Le groupe SYLS

Chaque semaine, Nicolas Zucca retrouve ses « potes » du groupe SYLS pour une séance d'écriture ou de répétition. Pas de reprises de chansons pour les cinq membres du groupe qui écrivent textes et musiques. S'ils reconnaissent une influence de groupes comme Radiohead ou Pink Floyd, ils sont très attachés à leur indépendance musicale. Ils se produisent régulièrement sur les scènes de la région, comme au Cherrydon à Marseille, et espèrent faire partie de la tournée du Pays d'Aix l'an prochain. 2026 devrait également voir la sortie de leur cinquième album, toujours en autoproduction car la liberté n'a pas de prix pour les compères !

Des tarifs abordables

16€ de l'heure. C'est le coût de location d'un studio en heures pleines, c'est-à-dire à partir de midi jusqu'au soir. Pour ceux qui le peuvent, le matin, c'est demi-tarif. Si certains clients louent à la journée pour organiser des auditions ou pour des groupes venant d'autres régions, la durée moyenne de location est de deux à quatre heures par séance.

TEXTE : CHRISTIAN DEBETTE

Spirit of Music, pour faire vivre la musique !



Tout le monde sait que le Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence (PAAP) est un terreau propice au développement de talents. Mais savez-vous que parmi les quelque 1 500 entreprises implantées, il existe un écrin qui a contribué à la naissance d'artistes de premier plan ?

Quels sont les points communs entre le groupe Deluxe et la chanteuse guitariste Elodie Martelet qui a réalisé un beau parcours lors de la saison The Voice 3 ? La réponse au premier point est plutôt facile, ils sont tous originaires d'Aix-en-Provence ou de sa région. Le deuxième n'est pas bien compliqué non plus puisqu'ils ont maintenant atteint un niveau de notoriété qui dépasse largement les frontières de la commune. Quant au troisième, il est un peu plus confidentiel et concerne directement le PAAP. Ces deux groupes d'artistes ont en effet passé de nombreuses heures de répétition dans les studios de Spirit of Music, situés rue Louis Armand. Si le PAAP est connu pour abriter des sociétés de service ou industrielles, il permet également, à des acteurs

et talents du monde artistique, de développer une activité professionnelle ou de s'adonner à leur passion.

Spirit of Music, créée il y a une quinzaine d'années par Cédric Suné, a été reprise depuis 2017 par Nicolas Zucca, un musicien amateur, néanmoins averti, qui, depuis de nombreuses années, était utilisateur du site. Guitariste du groupe SYLS, il y côtoyait le groupe Deluxe en résidence dans ces locaux. Alors, quand il apprend que les studios sont à vendre en raison d'un équilibre financier difficile à atteindre, ce chef d'entreprise (voir 1^{er} encadré en page 17) se lance et reprend l'affaire.

TEXTE : MARTINE DEBETTE

« Le Cerema accompagne l'État, les collectivités et les entreprises afin d'adapter les territoires au changement climatique. »

LAURE VERNEYRE

Le Cerema est un établissement public relevant du ministère de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, du ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche. Mais connaissez-vous les activités de cet établissement nourri de plus de 70 ans d'expérience ? Laure Verneyre, directrice territoriale du Cerema Méditerranée, depuis 2023, nous explique tout !

Pôles Actu : qu'est-ce que le Cerema ?

Laure Verneyre : Créé en 2014, le Cerema est l'héritier de plus de cinquante ans d'expérience en appui aux politiques publiques d'aménagement, par la fusion de onze services de l'État : les centres d'études techniques de l'Équipement (CETE) et les laboratoires régionaux des Ponts et Chaussées ; le Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU) ; le Centre d'études techniques maritimes et fluviales (CETMEF) ; ainsi que le Service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements (SETRA). Ces services sont implantés sur le Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence (PAAP), au sein de bâtiments pionniers de la zone. Le Cerema est un des nombreux fleurons du PAAP.

Quel est son rôle ?

Référent public en aménagement, le Cerema accompagne l'État, les collectivités et les entreprises à adapter les territoires au changement climatique. Il joue un rôle clé dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques nationales et de projets territoriaux adaptés au climat de demain dans six domaines d'activité : aménagement et stratégies territoriales, bâtiment, mobilités, infrastructures de transport, environnement et risques, mer et littoral. Avec des équipes multidisciplinaires, 2 500 agents et 27 implantations sur les territoires de l'Hexagone et des Outre-mer, le Cerema dispose d'une approche globale pour conseiller, innover et fédérer. Quant à la direction territoriale Méditerranée, elle compte quelque 240 agents, principalement sur le site d'Aix-en-Provence, et quelques équipes sur Sophia-Antipolis. Elle couvre les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse.

Quelles sont ses missions ?

Il y en a trois. La première est de « conseiller et concevoir ». La deuxième consiste à « élaborer, diffuser et animer ». C'est-à-dire produire et diffuser, en accès libre, les connaissances (normes, doctrine, règles de l'art, études, outils et méthodes, etc.) et proposer des formations et animer les communautés techniques. Quant à la troisième, c'est « rechercher et innover », donc mener une recherche opérationnelle afin de proposer des solutions concrètes dans le but de construire l'expertise de demain. À l'international, le Cerema se positionne comme un acteur clé dans la diffusion et le partage des savoirs, la normalisation et le soutien technique dans ses champs de compétences que sont la recherche et l'innovation au niveau européen et international.

Quid de l'activité du Cerema Méditerranée ?

Comme au niveau national, nous couvrons six grands domaines d'intervention que sont l'aménagement et l'ingénierie territoriale, les bâtiments, les mobilités, les infrastructures de transport, l'environnement et les risques, et la thématique mer et littoral. Nos quatre départements métiers sont : infrastructures et matériaux, risques naturels, mobilités, territoires, villes et bâtiments. Nos équipes contribuent à l'expertise nationale et internationale de l'établissement. Nous intervenons, souvent très en amont, notamment sur des stratégies d'aménagement du territoire, de mobilité, de gestion de patrimoine et d'infrastructures, la sécurité routière, ainsi que de prévention des risques comme la gestion du trait de côte (risques côtiers, érosion du littoral, submersion marine) avec les problématiques d'aménagement et de gestion qui en découlent. Nous intervenons également en post-crise pour apporter une expertise sur les sinistres occasionnés, caractériser la vulnérabilité et la résilience des territoires. Les



phénomènes extrêmes s'amplifient avec le changement climatique, le Cerema vient en soutien des collectivités et de l'État, à l'amont et à l'aval, pour mieux adapter les territoires de demain à ces phénomènes.

Quel est votre cœur de métier ?

C'est l'expertise et l'ingénierie, tant au niveau de l'élaboration de stratégies de territoires qu'opérationnel. Par exemple, comment améliorer la prise en compte de la nature en ville, ou la désimperméabilisation des espaces publics, ou encore les mobilités urbaines ? Nous assurons aussi de la surveillance, via de l'instrumentation, et du conseil pour l'entretien d'ouvrages d'art, de ponts, à l'échelle régionale, voire nationale. Nous accompagnons également nos partenaires à la gestion de leur patrimoine immobilier pour mieux gérer les problématiques de confort d'été et gérer les périodes de canicules.

Pourriez-vous citer un exemple concret ?

Bien sûr. Nous aidons, par exemple, les collectivités à concevoir leur schéma d'éclairage public, à la fois pour faire des économies et également pour limiter la pollution lumineuse. Autre exemple, nous travaillons sur la certification des formulations des produits utilisés sur les routes : bitume, béton, peintures pour le marquage routier. Notre laboratoire d'Aix fait des essais sur ces matériaux et des audits auprès des entreprises qui les produisent pour garantir le respect des normes et la certification des produits. Nous avons un matériel de pointe dédié à ces activités.

Vous évoquez la recherche et l'innovation. Quelle est votre action ?

Elle est tournée vers l'opérationnel puisque nous sommes un établissement d'expertise technique au service des territoires. Parmi les douze équipes de recherche du Cerema, trois sont présentes à la direction Méditerranée, en association avec l'Unité Mixte de Recherche Géoazur.

Concrètement, nos équipes travaillent, par exemple, sur la connaissance de l'aléa sismique pour la ville d'Aix-en-Provence. Deux autres équipes travaillent, d'une part sur la connaissance, la prévention et la gestion des risques gravitaires, type mouvements de terrains et d'autre part, sur la caractérisation de la durabilité des matériaux pour diverses utilisations, notamment les infrastructures et les matériaux décarbonés et plus performants. Un projet de recherche vise, par exemple, à tester l'utilisation de sous-produits de la production rizicole de Camargue, afin de les valoriser pour obtenir des bitumes décarbonés. De nombreux autres projets sont à l'étude. La liste est longue et on ne peut malheureusement pas tous les citer !



Pour en savoir plus, n'hésitez pas à visiter notre site internet et suivre notre actualité : www.cerema.fr/fr/cerema/directions/cerema-mediterranee



TEXTE : MARTINE DEBETTE

RS Développement veille à la qualité des produits de marque distributeur.

RS Développement, le nom de cette entreprise ne vous dit peut-être rien ! Et pourtant... Cette entreprise a pour mission de tester les produits non alimentaires, sous marque de distributeur (MDD), pour les centrales d'achat de la grande distribution.

*David Rebeyren et Pierre Sappey-Marinier,
les co-gérants RS Développement.*

Pour faire simple, lorsque vous achetez et/ou utilisez un produit de marque distributeur, c'est-à-dire affichant la marque de l'enseigne, il y a de fortes chances que RS Développement l'ait étudié « sous toutes les coutures réglementaires », en toute indépendance. Et pas seulement la composition. La performance et l'efficacité sont également passées au crible. « Notre métier est l'analyse industrielle. Nous vérifions la composition et la performance des produits. Des produits tels que les détergents pour nettoyer vos toilettes, pour la vaisselle, pour le lave-linge, des produits d'hygiène, de bricolage comme les poils des pinces, des produits cosmétiques, des pièces automobiles, etc. Et cela, tout au long de la vie du produit », explique David Rebeyren, associé gérant RS Développement. « Nous travaillons aussi sur les serviettes périodiques et les tampons. Un jour, je me suis retrouvé dans une pièce, face à dix femmes de dix sociétés différentes. Et je leur ai expliqué comment bien utiliser une serviette périodique et un tampon ! Alors que je n'en ai jamais mis, mais je connais la technique et surtout le risque de la mauvaise utilisation des tampons. C'était cocasse ! », s'amuse Pierre Sappey-Marinier, l'associé co-gérant de l'entreprise.

Entre conseil et analyse...

RS Développement a choisi de faire les deux ! « Nous avons créé la marque Institut RS car nous sommes un rouage important entre la centrale d'achat et le choix de l'industriel qui produira le produit pour l'enseigne. Nous réalisons l'analyse, avec notamment l'interprétation des résultats, ainsi que l'accompagnement réglementaire de mise en marché pour nos clients. Nous sommes un maillon essentiel, avec une équipe dédiée, constituée de quatre personnes », souligne David Rebeyren.

Comment ça marche ?

Prenons l'exemple d'une enseigne de la grande distribution qui décide de mettre sur le marché un produit MDD. Comme il n'a pas d'usine pour le fabriquer, il fera appel à un ou plusieurs industriels. « Et c'est là où nous intervenons. Nous analysons les quatre ou cinq produits pour définir lequel sera le meilleur et quel industriel choisir pour le produire. La marque ajustera le critère prix pour son choix final. Lorsque le produit est choisi, analysé et livré en magasin, nous revêtons notre casquette de contrôle de qualité. Des préleveurs de RS Développement se rendent en magasin pour acheter le produit, comme le font les consommateurs lambda, en France, en Italie, en Espagne, au Portugal, en Belgique, etc. Là où se trouvent les magasins », indique Pierre Sappey-Marinier.

Ces produits sont ensuite analysés au laboratoire de RS Développement pour s'assurer que tout est conforme : ingrédients, qualité, etc.

Visite guidée

Lorsque nous avons visité les locaux de l'entreprise, ce qui nous a le plus surpris, outre la bonne ambiance qui y règne, ce sont les « équipements » d'analyse. Imaginez plus de 50 WC, soit bien plus que le nombre de salariés, alignés pour vérifier la durée de vie annoncée des blocs pour les WC. Ou encore la batterie de machines à laver le linge pour tester les différents produits de lessive, liquide et solide. Sans oublier, et là, on ne s'y attendait pas vraiment, comment sont testées les protections périodiques féminines (serviettes et tampons) ! Quant aux pinces, c'est une affaire tactile et scientifique pour définir si les matériaux sont naturels ou synthétiques.

Les chiffres

Création en
2008

30
collaborateurs

75%
de femmes.
Une « parité inversée »,
le métier de chimiste étant
majoritairement féminin.

2,5
millions
d'euros de CA.

70%
de l'activité
en France,

30%
à l'étranger,
principalement
en Europe.



Non, ces machines ne servent pas à laver son linge sale en famille, mais à tester les produits de lessive.

Un attachement au territoire

Pour créer leur entreprise, Pierre et David, tous deux chimistes et complémentaires, ont eu la chance de bénéficier de « tous les dispositifs institutionnels qu'offre le territoire : IPA, Réseau Entreprendre, IRCE, BPI, PAD, CJD, Total Développement, Airbus Développement et Charbonnages de France. Pour rendre au territoire ce qui nous a été donné, nous nous sommes engagés dans l'associatif et les réseaux, en prenant des responsabilités dans plusieurs de ces organisations notamment Réseau Initiative pays d'Aix et Réseau Entreprendre Provence », expliquent-ils. Désireux de s'implanter sur le PAAP, ils ont encore eu la chance de trouver les bons interlocuteurs, des acteurs économiques du PAAP, qui leur ont permis de trouver les locaux qu'ils occupent encore près de vingt ans plus tard. « Nous sommes profondément attachés au PAAP », insistent les deux compères, installés dans la pièce de détente de l'entreprise.



*Plus de 50 WC sont nécessaires
pour vérifier la durée de vie des blocs WC.*

RS DÉVELOPPEMENT
10, rue Louis Armand – PAAP
Tél 04 42 61 94 47
www.institut-rs.com

TEXTE : CHRISTIAN DEBETTE

Son, lumière et vidéo, le crédo d'Azur Sono

36 ans après sa création, Philippe Maurin a décidé de « passer la main » et de transmettre Azur Sono. Un cap important pour une entreprise qui s'est imposée comme une véritable institution pour tous ceux qui souhaitent sonoriser un lieu. Concert en salle ou en plein air, fête d'anniversaire ou de mariage, commerces, restaurants, la liste des clients est longue.



L'histoire d'Azur Sono a débuté en 1989 au cœur du village des Milles. Philippe Maurin y crée un magasin de vente et location d'articles de fête avec un rayon sono bien fourni. Une démarche logique pour celui qui officiait alors comme DJ. En 1995, devant le développement de l'univers du son, il opère un premier grand changement en déménageant sur la zone de la Pioline, dans une partie des locaux occupés maintenant par Castorama.

Tournées d'été et grosses productions

« À cette période, nous avons le matériel et les techniciens pour sonoriser de gros extérieurs », indique Philippe Maurin avec un peu de nostalgie dans la voix. C'est ainsi qu'il assurera le son et la lumière lors des tournées d'été d'artistes tels que Frankie Vincent, Daniel Guichard ou encore Annie Cordy au Dôme de Marseille. Il tourne également dans toutes les salles de la région comme le stadium de Vitrolles, la salle du Bois de l'Aune, et même en extérieur, comme au stade Maurice David.

L'implantation de Castorama va contraindre Philippe Maurin à déménager à quelques pas de là, rue Beauvoisin. Mais le local, plus petit, rend difficile le stockage des enceintes et autres matériels. Il arrête alors les grosses prestations et se reconcentre sur la vente de matériel. Mais l'attrait des grands concerts reste toujours ancré dans l'ADN d'Azur Sono : « En 2010, j'ai ressenti le besoin de faire grossir l'entreprise et de me réorienter vers les prestations pour les professionnels. L'ancien restaurant Aux Mets Doux, situé sur le pôle d'activité, ayant brûlé, j'ai racheté le terrain et construit un bâtiment dans lequel nous nous sommes installés en 2012. Nous avons alors repris notre progression

en son, éclairage et vidéo, aussi bien en location, en prestation, qu'en installation dans des entreprises ou des restaurants. Nous avons beaucoup travaillé pour des entreprises du PAAP, telles que Ortec, Cap Gemini, Z5, OK Corral, Gaodina, Villa Divina, le comptoir de l'Arena Aix, IPA, etc. ainsi qu'avec le Centre Ressource pour qui nous assurons des prestations gratuites, c'est notre façon de les aider ! ».

Une vente sous forme de transmission

Si le plaisir de créer du « bon son » est toujours présent, Philippe a ressenti l'envie, et peut-être le besoin, de passer la main : « Avec l'âge, je ressens une petite perte de motivation alors que le marché est toujours porteur. Quand j'ai rencontré Théo et Nicolas, je me suis dit que ça pouvait donner un nouvel élan à l'entreprise. Pour que cette transmission se passe dans les meilleures conditions, nous avons convenu que je les accompagne durant six mois ». Un accompagnement jugé indispensable par Théo Durand et Nicolas Bec : « Pour racheter l'entreprise, nous avons utilisé les services d'Initiative Pays d'Aix (IPA) et nous le conseillons à tous les jeunes entrepreneurs. Nous avons également demandé à Philippe de rester avec nous pendant six mois. Un choix que nous ne regrettons vraiment pas ! »



© MDebette

Philippe Maurin entouré de Nicolas (à gauche) et Théo

Patrons apprentis plutôt qu'apprentis patrons

Être « à son compte », une évidence pour Théo qui l'a quasiment toujours été. Il a notamment créé un call center spécialisé dans la prise de rendez-vous médicaux, revendu depuis. Alors, lorsqu'il apprend que Philippe cherche à transmettre Azur Sono, il le contacte immédiatement et entraîne Nicolas, DJ à ses heures et colocataire avec lequel il s'entend bien, à faire partie de l'aventure. « Nous avons des profils très similaires sur le fond, mais très différents sur la forme. Nous ne nous sommes jamais engueulés en trois ans de coloc. Alors, s'associer dans un projet professionnel était presque une évidence », indiquent les deux compères qui ne sous-estiment pas l'ampleur de la tâche qui les attend : « Grâce à Philippe, Azur Sono bénéficie d'une grande renommée et son image est très bonne. Mais peu de clients connaissent l'étendue des prestations que nous pouvons réaliser. Nous souhaitons développer la partie intégration, c'est-à-dire l'installation de sonos chez les clients. Nous avons la chance de pouvoir nous appuyer sur une équipe de salariés très performants avec un excellent état d'esprit. De notre côté, nous profitons de la présence de Philippe pour apprendre le boulot par le bas, notamment la manutention. Nous sommes plus des patrons apprentis que des apprentis patrons ! ». « Ils sont là depuis trois mois et ils font déjà des choses que je ne voulais plus faire. Je pense que cela va bien se passer », indique Philippe le sourire aux lèvres !



© Azur sono

Azur Sono
505, rue Frédéric Joliot
04 42 24 27 87
azursono.com



TEXTE : CHRISTIAN DEBETTE

Première implantation dans les Bouches-du-Rhône pour Texier

Début 2025, une nouvelle enseigne a ouvert ses portes sur la zone commerciale de la Pioline. Et en football, on appelle cela un changement poste pour poste puisque la boulangerie-pâtisserie Texier a pris la place de l'enseigne Paul. Une première implantation dans les Bouches-du-Rhône pour Texier, mais la sixième pour cette structure créée en 2016 par Dimitri Texier.



Harold Vanquerp et Dimitri Texier

© Boulangerie Texier

Après dix années passées au sein de l'armée française et de nombreuses missions qui l'ont vu intervenir dans le monde entier, Dimitri Texier a commencé à réfléchir à sa reconversion dans le monde civil. À la recherche d'un métier artisanal « où l'on fait quelque chose de ses mains », intéressé par la boulangerie-pâtisserie, sans pour autant connaître le métier, il prend pied dans ce monde en tant que manager, puis directeur salarié. La suite, il la raconte avec beaucoup d'enthousiasme : « J'ai passé le CAP boulangerie-pâtisserie à l'Institut National de Boulangerie Pâtisserie (INBP), une école située à Rouen et réputée mondialement puisque les formateurs sont des meilleurs ouvriers de France. Une fois que j'ai eu toutes les cartes en main, j'ai cherché un emplacement pour créer mon premier magasin. Je suis natif du Var et, en 2016, je me suis installé sur la zone commerciale de La Valette-du-Var dans un bâtiment de 400m². L'idée était de développer un concept de boulangerie-pâtisserie moderne où l'on peut venir à tous les moments de la journée. Pour le petit-déjeuner, pour faire une réunion entre

collègues dans un coin sympa, acheter le snacking le midi, à emporter ou à déguster sur place, salon de thé l'après-midi, et bien sûr, tous les produits de la boulangerie et de la pâtisserie ». Le succès a été au rendez-vous et l'idée de s'étendre est venue rapidement. Et en 2017, un deuxième magasin voit le jour dans le centre-ville de La Valette. La Crau suivra en 2020.

Création d'un laboratoire pâtissier

À la tête de trois magasins, le chef d'entreprise prend une décision importante pour l'organisation de sa structure et la suite de son aventure. Si chaque lieu de vente confectionne les produits de boulangerie et de snacking sur place, Dimitri Texier décide de centraliser la fabrication de la pâtisserie : « J'ai créé un laboratoire pâtissier à La Farlède (83) où j'ai regroupé les pâtissiers de tous les magasins. Cela nous a permis de continuer à travailler de manière artisanale et



© Boulangerie Texier

PORTRAITS

TEXIER

Boulangerie Texier

660, avenue Guillaume du Vair
04 83 42 50 06

boulangerietexier.com

Ouvert du lundi au samedi,
de 6h30 à 19h30

de créer quasiment 100% de nos produits pâtisseries. Actuellement, nous travaillons même à l'élaboration de notre propre pâte à tartiner. Les coûts de production sont optimisés, nous achetons des ingrédients de qualité en gros, ce qui est plus économique, et nous investissons dans du matériel haut de gamme. Par exemple, j'ai une machine de découpe à jet d'eau haute pression. Les entremets sont découpés au millimètre près, avec la forme que l'on souhaite. Regrouper les pâtissiers nous permet également une très grande régularité dans la qualité de nos gâteaux et de pallier plus facilement aux absences ».

Ce que l'on peut commencer à appeler le groupe Texier poursuit alors son développement, toujours dans le Var, avec l'ouverture d'un établissement à Hyères en 2021, et au Pradet en 2024. Il poursuit la structuration de son entreprise en s'associant à Harold Vanquerp, un ami d'enfance qu'il a rencontré au lycée d'Ollioules. Si lui non plus n'est pas un spécialiste de la boulangerie, un point essentiel relie les deux hommes, la confiance : « Harold apprend vite. Il a appris le métier de la boulangerie en quelques mois ! En ce moment, il se forme en pâtisserie et sera bientôt meilleur que moi. Nous sommes complémentaires et nous travaillons en confiance », indique Dimitri qui tient à conserver un caractère familial pour sa structure : « J'ai débuté il y a bientôt dix ans et je n'ai jamais eu un seul conflit important avec mon personnel. J'ai très peu de turnover. Notre objectif n'est pas d'avoir 150 magasins dans dix ans, je tiens à garder un côté familial ».

Première ouverture dans le 13

Le magasin de la Pioline représente donc la première implantation hors Var. Un magasin dans lequel ils ont commencé par installer un nouveau fournil afin de confectionner les nombreuses variétés de pain sur place. Même chose pour le snacking : « Nous cuisons le pain toute la journée et il est toujours frais. Nous avons énormément développé ce type de restauration avec des tarifs abordables. Ils débutent aux environs de 8€ avec des formules à 13 ou 14€ pour les plus chères, comprenant un plat principal, un dessert et

une boisson ». Autre élément important chez Texier, l'évolution de la carte : « Nous nous adaptons à la saisonnalité et, chez nous, vous ne trouverez pas de tartes aux fraises en décembre. Les gammes de pâtisserie tournent tous les six mois. En octobre, nous avons organisé un stage avec Mathieu Blandin, champion du monde de pâtisserie, avec lequel nous avons préparé toute notre gamme de Noël. Nous travaillons également avec un meilleur ouvrier de France « snacking » qui nous développe la gamme, les sandwiches, etc. », indiquent les copains associés.

D'autres implantations à venir

Surfant sur la réussite de cette première implantation aixoise, les deux compères sont à l'affût d'une nouvelle opportunité sur le site du PAAP ou en centre-ville : « Avoir deux magasins proches géographiquement permet de mieux adapter le personnel aux besoins. Sur chaque site, nous avons un directeur et une quinzaine de salariés, dont trois à quatre apprentis, et nous devons réaliser un chiffre d'affaires supérieur à un million d'euros pour équilibrer les comptes ». Une aventure qui ne demande qu'à se poursuivre !



© Boulangerie Texier



Cybersécurité, Infogérance, Innovation.



À PROXIMITÉ DE CHEZ VOUS

825 Rue André Ampère,
Pôle d'activités d'Aix,
13290 Aix-en-Provence

POUR PLUS D'INFO



Nos solutions intelligentes pour entreprises exigeantes :

- **Cybersécurité proactive**
On surveille, on protège, on agit. Vos données sont entre de bonnes mains.
- **Cloud & Mobilité**
Travaillez où vous voulez, comme vous voulez. Sécurisé, fluide, sans compromis.
- **Infogérance personnalisée**
Finis les pannes surprises : on anticipe, on optimise, on gère tout pour vous.
- **Sauvegarde & récupération**
En cas de coup dur, vos fichiers sont là. Disponibles, intacts, protégés.
- **Formations & bonnes pratiques**
Sensibilisez vos équipes aux bons réflexes cybersécurité.

☎ **04 42 24 40 08**

✉ **Semi@semi-informatique.com**





lebus PRO

PAAP - Arbois

LA METROPOLE
Mobilité

NOUVEAU !

**VALIDEZ AVEC VOTRE CARTE
BANCAIRE OU TOUT OBJET
CONNECTÉ.**



**LAISSEZ-VOUS
TRANSPORTER**

- ✓ **SIMPLE**
DE PORTE À PORTE
- ✓ **PRATIQUE**
EN DERNIÈRE MINUTE
- ✓ **SEREIN**
PAS DE SOUCIS
DE PARKING

RÉSERVEZ SUR L'APPLI



Téléchargez dans
 

MOBIGREEN

MOBILITÉ ET RSE AU CENTRE DE L'ENGAGEMENT COLLECTIF DES ENTREPRISES DU PAAP

« L'événement que nous organisons traditionnellement dans le cadre de la semaine de la mobilité a franchi une étape grâce à l'initiative Mobigreen. Associer mobilité et responsabilité sociétale des entreprises (RSE) s'est imposé à nous comme une évidence.

environnement et soucieuse de notre bien-être. Cette première édition de Mobigreen n'est qu'une étape : elle ouvre la voie à de nouvelles initiatives capables de réinventer nos modes de déplacements et de déclencher une véritable prise de conscience en intégrant pleinement les valeurs de développement durable dans notre quotidien.

Mobigreen représente un véritable élan collectif, portant une ambition claire : installer les déplacements et le développement durable au cœur de nos préoccupations. Et parce que la transition vers un territoire responsable et tourné vers l'avenir ne peut se construire que dans le rassemblement et la coopération, nous souhaitons réunir toutes les forces vives autour de cette démarche.

Je tiens à adresser mes plus sincères remerciements à tous ceux qui ont contribué à la mise en œuvre de cet événement. Un hommage tout particulier revient à nos administrateurs, qui ont assuré avec rigueur et enthousiasme la coordination des commissions de travail, garantissant ainsi une organisation exemplaire.

Entrepreneurs et salariés, poursuivons tous ensemble sur cette voie et continuons d'innover pour construire, dès aujourd'hui, le territoire responsable et durable de demain. »

Jean-Claude Marcellet



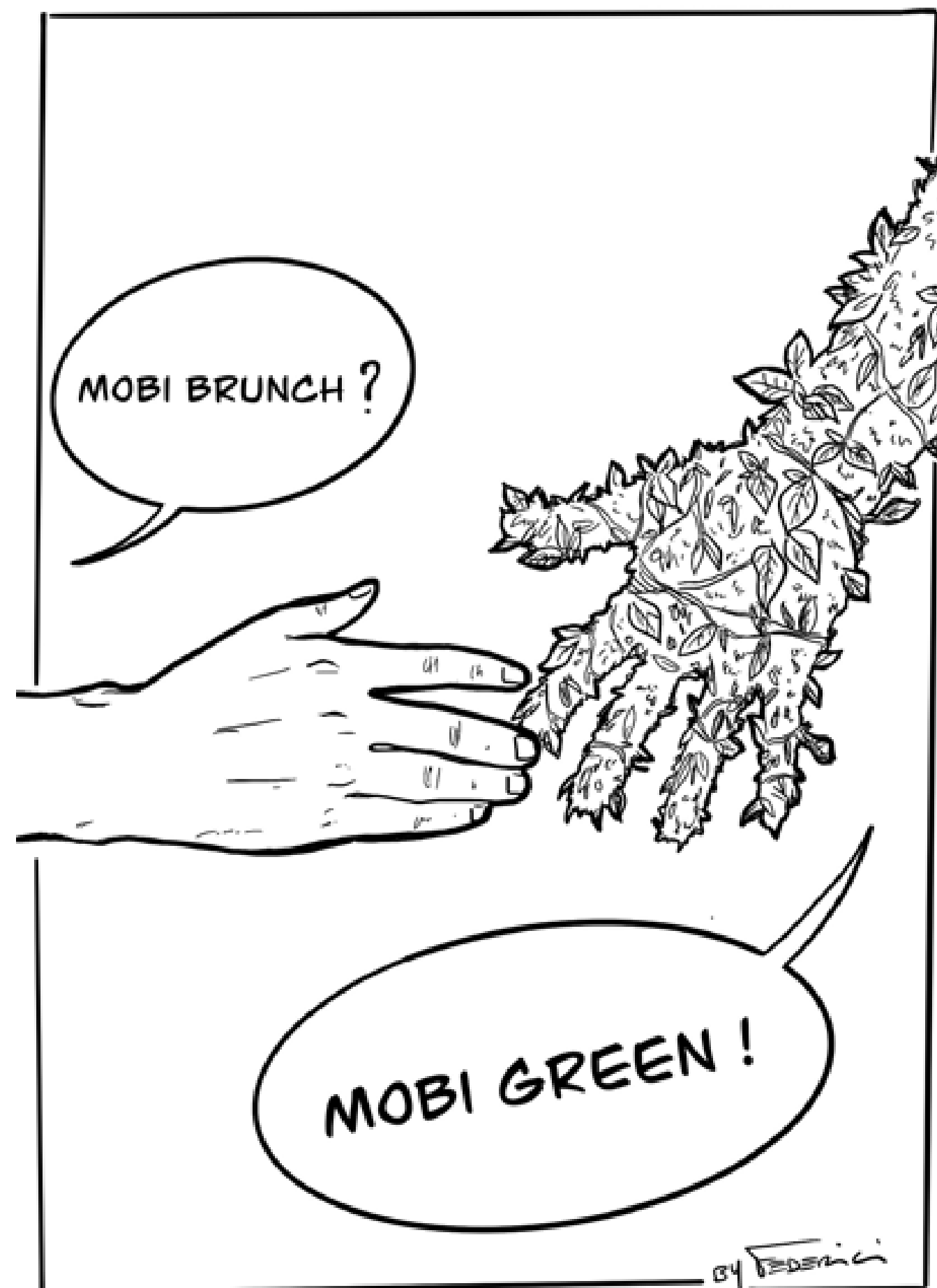
© Média Production

Génèse MobiGreen : De MobiBrunch à MobiGreen !

MobiBrunch a vu le jour en 2023. L'objectif de Stéphane Guerin, administrateur du PAAP et responsable de la commission MobiPôle, était alors de présenter, à l'ensemble des entreprises du PAAP et leurs collaborateurs, les solutions alternatives à la voiture individuelle.

Toujours en 2023, Brigitte Lasery, administrateur du PAAP, crée la commission RSE qu'elle continue à animer. Répondre aux enjeux du décret tertiaire et valoriser les démarches RSE au sein des entreprises, notamment dans son volet mobilité, sont les sujets centraux de cette commission. Un engagement qui a débouché, en 2024, sur l'obtention du label Parc+ niveau 1. En associant et en coordonnant leurs efforts, les deux commissions ont abouti à une action commune : MobiGreen était née !

MERCI À NOS PARTENAIRES



TEXTE : CHRISTIAN DEBETTE

CONFÉRENCES MOBIGREEN

ÉCONOMIE D'EAU, CHAQUE GOUTTE COMPTE



© Média Production

L'eau. Un élément si facilement disponible en France que l'on a tendance à oublier que cette ressource est un joyau qui nécessite d'être préservée. Pascal Laurens, directeur commercial de la Société des Eaux de Marseille, a posé le problème :

« Sur terre, 1% de l'eau est disponible pour les humains. Ce chiffre ne bouge pas depuis des millions d'années, alors que nous sommes de plus en plus nombreux et que nous consommons de plus en plus ». Il a ensuite mis très clairement les points sur les i : « Nous sommes passés d'une phase de crise énergétique, même si elle n'est pas terminée, à une phase de crise de l'eau. Depuis quelques années, les périodes de sécheresse ont contraint les pouvoirs publics à prendre des arrêtés de restriction de l'accès à l'eau ». Des bouleversements qui peuvent avoir un impact direct sur le monde économique : « Pour certaines entreprises, si on leur réduit de 15% la capacité à prendre de l'eau sur les réseaux, c'est 80% de leur production qui est touchée. C'est la pérennité des entreprises qui est en jeu ». Si le constat peut être source d'inquiétude, heureusement, des solutions existent. Compter, afin de mieux connaître ce que l'on consomme et ce que l'on gâche. Perdre moins, en recherchant les éventuelles fuites. Consommer juste, en évitant que l'arrosage automatique de la pelouse se déclenche alors qu'il pleut (installation de sondes hydrométriques),

ou encore réutiliser plus pour nettoyer des extérieurs, créer de l'irrigation, arroser des toitures pour les rafraîchir l'été, ou encore créer des bassins d'agrément. Des réutilisations qui nécessitent un traitement, mais qui se rentabilisent à court ou moyen terme et qui, surtout, s'inscrivent totalement dans la philosophie de la RSE. Autre possibilité, et non des moindres, la gestion des eaux pluviales par infiltration dans la parcelle en créant des chaussées réservoirs.



TEXTE : CHRISTIAN DEBETTE

LA SOLUTION COVOITURAGE

Lancée depuis début 2024, la solution de covoiturage de la métropole Aix-Marseille-Provence, opérée par Karos, commence à trouver ses marques. Méliné Reita, responsable offres employeurs chez Karos a présenté les premières données chiffrées :

« Sur le territoire de la métropole, nous avons 41 000 personnes inscrites sur l'application, comme passager, conducteur, ou les deux. A ce jour, plus de 313 000 trajets, engendrant une économie de 750 tonnes de CO2 et correspondant à 2 667 000 € de pouvoir d'achat récupéré, ont été réalisés ». Rappelons les grands principes du covoiturage métropolitain. Sur l'application, vous indiquez votre trajet habituel. Pour les trajets inférieurs à 30 km, le conducteur perçoit deux euros par passager. 1,50€ versé par la métropole

et 0,50 € par le passager. Utilisation quotidienne, hebdomadaire, ou au coup par coup, chacun s'organise en fonction de ses impératifs professionnels ou personnels. Et si votre conducteur se retrouve coincé au bureau au dernier moment, pas de panique, la garantie retour s'applique. Par le biais de l'application, un taxi ou un VTC vient vous chercher et vous ramène chez vous sans frais supplémentaire. A noter que pour les titulaires d'abonnement de transport métropolitain, les frais de transport sont totalement pris en charge. Si les salariés sont les premiers intéressés, les employeurs, notamment pour les grosses sociétés, ont un rôle très important à jouer en adhérant au programme.



© Média Production

Contact
Méliné Reita,
au 06 52 94 60 83
ou par mail :
employeurs@karos.fr

TEXTE : MARTINE DEBETTE

CONFÉRENCES ENEDIS

COMMENT VERDIR SA FLOTTE DE VÉHICULES ?



© Enedis

Un sujet d'actualité abordé par Bruno Chague, chef d'agence de l'agence régionale de facility management d'Enedis. Il a présenté la démarche initiée par Enedis, entreprise à mission depuis 2024.

« Notre flotte compte quelque 18 000 véhicules légers. Fin 2025, 8 000 véhicules devraient être électrifiés. Notre objectif est d'atteindre un taux d'électrification d'environ 75%, générant une réduction de 5% de nos gaz à effet de serre d'ici 2030 ». Pourquoi 75% et pas 100% ? « Parce que nous devons assurer les dépannages, y compris lors de gros événements climatiques (tempêtes, par exemple), avec l'objectif de réalimenter 95 % des clients en moins de 48h. Pour répondre à ce besoin, nous devons envoyer rapidement les moyens nécessaires, notamment en conservant 25% de la flotte en non électrifié », explique Bruno Chague. Il a également mis l'accent sur l'évolution des mentalités : « Les collaborateurs réticents ont très vite apprécié le confort de la conduite de véhicules neufs, ainsi que la réduction de fatigue résultant de la diminution du bruit de roulage. Pour lever les freins, l'entreprise a opté pour une optimisation de l'avitaillement. Ce qui se traduit par la mise en place d'au moins une borne par véhicule électrique sur le site, des cartes d'abonnement pour les déplacements, etc. », a conclu Bruno Chague.

À la fin de son intervention, les questions ont fusé, portant notamment sur l'accompagnement du changement et les réticences et points de blocage, le système d'avitaillement des bornes de recharge, tant sur le lieu de travail qu'au domicile, le coût associé à cette démarche, etc. Toutes ces interrogations mettaient en exergue l'intérêt des dirigeants pour le verdissement de leur flotte, ainsi que les incertitudes pour passer de l'idée à l'acte.



© Enedis

C'est quoi une société à mission ?

La qualité de « société à mission » est une qualité attribuée aux sociétés qui intègrent des objectifs sociaux et/ou environnementaux dans leurs statuts et ajoutent leur mode de fonctionnement pour garantir leur atteinte. (Source : site Service Public).

TEXTE : MARTINE DEBETTE

CONFÉRENCES TECHNICATOME

LES COUPS DE CŒUR RSE ET MOBILITÉ !

Magali Paulignan, ingénieur sécurité environnement et correspondant RSE TechniAtome, a présenté l'action RSE de TechniAtome en faveur de la biodiversité.

Une action qui est pour le moins intéressante... tout autant que surprenante. Le foncier de l'entreprise étant conséquent, l'entreprise a signé un partenariat avec un apiculteur de Simiane-Collongue, Les ruchers du roi, mettant à sa disposition un bel espace destiné à accueillir des abeilles. Sorte de camp de vacances hivernales. « Cet apiculteur a installé, pour les six mois d'hivernage, une quarantaine de ruches sur notre site, afin que les abeilles soient tranquilles de l'automne jusqu'au printemps. Une de ses ruches est placée sur une balance connectée. Lorsque le poids de cette ruche augmente, l'apiculteur sait que les abeilles vont de nouveau butiner et donc produire du miel. Il récupère alors ses ruches, durant la nuit pour ne pas provoquer de stress, et les déplace, pour la saison estivale, sur des terrains plus propices », a souligné Magali Paulignan.

Le coup de cœur du PAAP

L'équipe du PAAP a exposé le projet de réhabilitation du cours d'eau « La petite Jouine » qui en est à ses balbutiements



Ça roule pour la mobilité,

Le deuxième coup de cœur concerne la promotion de la mobilité, et plus précisément le covoiturage, proposé aux salariés via l'application Karos. Elle a présenté le cadre réglementaire du dispositif « mobilité durable » qui permet, aux salariés, de bénéficier d'une prise en charge, par l'entreprise, à hauteur de 75% pour leurs trajets domicile-travail.

Ça recycle !

Bertrand Girard a expliqué comment Enedis, en 2020, a mis en place, au niveau national, un marché cadre pour gérer les vêtements professionnels en fin de vie. Ces derniers une fois recyclés servent d'isolants acoustiques et phoniques.



© Média Production





Découvrez notre fiche technique dédiée au livret RSE « PDMEC », désormais disponible sur notre site internet :

www.entreprises-aix.com

Toutes les fiches sont consultables en ligne pour accompagner vos démarches éco-responsables.

PDMEC PLAN DE MOBILITÉ EMPLOYEUR COMMUN

C'EST QUOI ?

Le Plan de Mobilité Employeur Commun (PDMEC), anciennement appelé Plan de Mobilité Inter-Entreprises (PDIE), est une initiative collective visant à optimiser les déplacements des salariés dans une zone d'activité regroupant plusieurs entreprises. Il regroupe l'ensemble des actions à mettre en œuvre pour promouvoir une mobilité durable et réduire l'empreinte carbone des trajets domicile-travail.

POURQUOI ?

- Faciliter les déplacements des salariés : en proposant des solutions de transport alternatives et en améliorant l'accessibilité des sites.
- Réduire les coûts de transport : pour les salariés et les entreprises, grâce à des solutions de mobilité partagée.
- Renforcer l'attractivité des entreprises : en valorisant leur engagement en faveur de la mobilité durable et en améliorant la qualité de vie des salariés.



QUI EST CONCERNÉ ?



Les salariés de ces entreprises qui bénéficient des solutions de mobilité mises en place.

Les employeurs situés dans une zone d'activité regroupant plusieurs entreprises.



Les collectivités locales et les autorités organisatrices de la mobilité qui collaborent avec les entreprises pour développer des infrastructures adaptées.

© Document non contractuel

Un grand merci aux entreprises rédactrices pour leur précieuse contribution à l'élaboration de ces fiches techniques.



Shaping a World of Trust

LÉGISLATION

Loi d'Orientation des Mobilités

Depuis la **Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)** de 2019, les entreprises de **plus de 50 salariés** doivent négocier la mobilité dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO).



Si un accord est signé : pas d'obligation supplémentaire.

Sinon : obligation de réaliser un Plan de Mobilité Employeur (PDME).

Plan de Protection de l'Atmosphère des Bouches-du-Rhône

Entreprises de plus de 100 salariés sur un même site : elles doivent disposer d'un PDME.

Si un PDME existe déjà : il doit être déposé via le conseil mobipro.

Sinon : un PDME doit être mis en place.

OBJECTIFS & ENJEUX

Réduire l'usage de la voiture individuelle : encourager les modes de transport alternatifs comme le covoiturage, les transports en commun, le vélo, etc.

Améliorer la qualité de l'air : diminuer les émissions de gaz à effet de serre et les polluants atmosphériques.

Diminuer la congestion routière : fluidifier le trafic et réduire les embouteillages.

Améliorer la qualité de vie au travail : réduire le stress lié aux trajets et augmenter la productivité des salariés.

Environnementaux

Contribuer à la lutte contre le changement climatique en réduisant l'empreinte carbone des déplacements domicile-travail.

Économiques

Optimiser les coûts de transport pour les salariés et les entreprises, et améliorer l'efficacité des infrastructures de transport.

Sociaux

Favoriser l'inclusion sociale en améliorant l'accès aux lieux de travail et en réduisant les inégalités liées aux déplacements.

Réglementaires

Se conformer aux obligations légales et réglementaires en matière de mobilité et de protection de l'environnement.

Exemption pour les entreprises intégrées dans un PDMEC

Les entreprises intégrées dans un PDMEC sont exemptées de l'obligation de réaliser un PDME individuel.

Le conseil mobipro vous aide si besoin

mobipro@ampmetropole.fr - 04 84 89 09 89

© Document non contractuel

GARDEN PARTY 2025



TEXTE : MARTINE DEBETTE

GARDEN PARTY 2025



© Artais



© Artais



© Média Production



© Média Production

Il y avait, encore et toujours, foule le 3 juillet pour la traditionnelle Garden Party du PAAP.

Rendez-vous incontournable pour les acteurs économiques, ainsi que pour les institutionnels et nombre de politiques, la 21^è édition de la Garden Party du PAAP a rassemblé quelque 600 personnes.

Cette soirée, qui se veut avant tout conviviale, a été conçue, depuis la première édition, comme un moment privilégié pour échanger, parler business dans une ambiance détendue. Une soirée qui réservait plein de surprises tant gustatives que professionnelles. Les participants ont eu l'opportunité de découvrir, de manière plus approfondie, les services proposés par la cinquantaine de partenaires. Nombre d'entre eux sont des fidèles, présents depuis la première édition en 2013. Tous contribuent à la parfaite réussite de cette soirée.

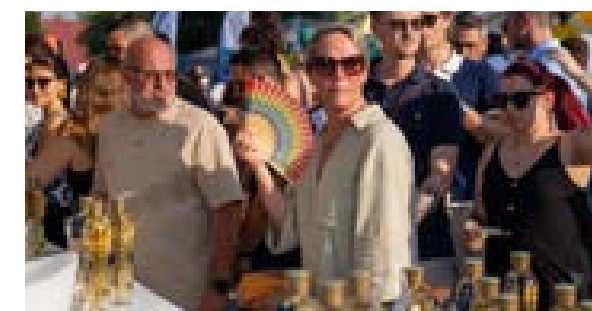
Jean-Claude Marcellet, président du PAAP, se réjouit « du succès que connaît ce rendez-vous qui s'inscrit dans l'ADN du PAAP et représente le moment fort de l'été. Un grand merci à celles et ceux qui contribuent à la réussite de cet événement ».



© Artais



© Artais



© Média Production



© Média Production

TEXTE : CHRISTIAN DEBETTE

TOUR DU PROPRIÉTAIRE

FOSELEV, DU LEVAGE, MAIS PAS QUE...



© Media Production

Foselev avait mis « les petits plats dans les grands » pour accueillir la soixantaine de participants venus à la découverte de l'entreprise lors du Tour du Propriétaire du 9 octobre dernier.

Casqués et munis d'un harnais, chacun était invité à un petit baptême de l'air en testant une nacelle élévatrice grandes hauteurs qui surplombait le PAAP à une quarantaine de mètres de hauteur ! Outre la vue imprenable, cette expérimentation a été l'occasion de découvrir les capacités de ce type d'engins qui, en plus de la hauteur, offrent une grande souplesse d'utilisation, dont celle de travailler avec un porte-à-faux important et en toute sécurité.

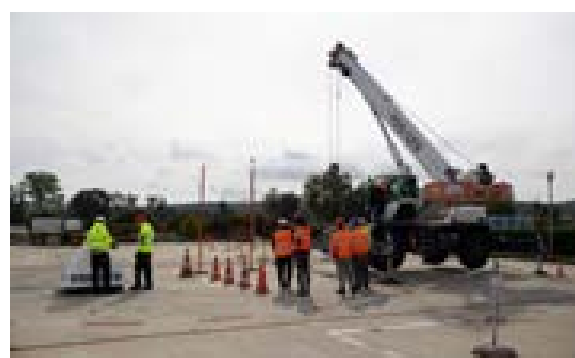
Au-delà de cette expérience ludique, cette visite a mis l'accent sur l'activité de Foselev qui ne se résume pas au matériel de levage, aussi sophistiqué soit-il. Fort de ses 3 200 collaborateurs, Foselev réalise plus de 517 millions d'euros de chiffre d'affaires répartis dans trois secteurs principaux. Le pôle service et logistique, dont la branche levage et manutention est un peu le fer de lance, propose également une gamme de constructions modulaires depuis la conception, jusqu'à la vente ou la location, en passant par la fabrication. Quant au pôle maintenance, son activité principale consiste à proposer aux industriels une offre multi-compétences sur-mesure pour tous les types d'industries : réparation, engins spéciaux, nettoyage industriel, dépollution, etc. L'entreprise propose également des opérations maritimes, via une flotte de cinq navires permettant de réaliser tous types de campagnes en mer. Dernière activité, et non des moindres, avec le pôle contracting qui répond à des

projets complexes de travaux neufs, à l'image du chantier de tuyauterie pour hydrogène liquide réalisé à Kourou pour la plateforme de lancement d'Ariane 6.

Si l'activité levage reste la marque de fabrique de Foselev, sa part est passée de 70% du chiffre d'affaires, il y a vingt ans, à environ 40% aujourd'hui. Pourquoi ? Parce que le groupe a misé sur la diversification. Une diversification qui se traduit également géographiquement par des implantations au Gabon, au Congo, au Mozambique, ou encore en Suisse.

Plus proche de nous, le PAAP accueille Technic Hydro Formation, organisme de formation agréé et certifié pour tout ce qui concerne le levage, l'élévation du personnel, la manutention, la sécurité, la mécanique industrielle et le soudage. Des formations délivrées auprès du personnel de Foselev et également des grands acteurs de l'industrie, de la pétrochimie, de la construction et de l'énergie.

Foselev, une belle pépite résolument ancrée sur le pôle d'activités !



© Media Production

LEASING D'ŒUVRES D'ART EN ENTREPRISE

Étalez votre coût d'achat, tout en réalisant d'importantes économies d'impôts.

• Financez 100% de l'oeuvre avec des loyers de 24 à 60

• Réduisez votre base imposable

• Devenez propriétaire en levant l'option d'achat

• Au terme du contrat, vous pouvez lever l'option d'achat et devenir propriétaire, en réglant la valeur résiduelle de 1% du prix HT financé

Besoin d'un conseil ?

Nous vous proposons gratuitement un devis personnalisé, accompagné d'un catalogue exclusif rassemblant plus de 3 000 œuvres d'art.

Toutes proviennent d'artistes avec lesquels nous entretenons des relations privilégiées depuis de nombreuses années.

GBU conseil : 0633790165



© Média Production

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION FONCIÈRE URBAINE DU PAAP S'EST TENUE LE 27 MAI 2025

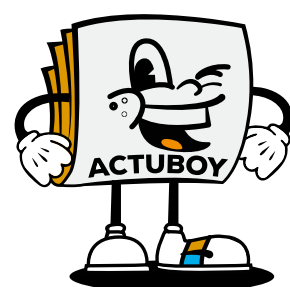
La forte mobilisation des adhérents a permis de traiter l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale 2025. En l'absence exceptionnelle de Jean-Claude Marcellet, la présidence de l'assemblée a été confiée à Bernard Figuière, vice-président. Après avoir souhaité la bienvenue à Sophie Joissains, maire d'Aix-en-Provence, et à l'ensemble des invités, Bernard Figuière a mis l'accent sur la qualité de notre partenariat avec la ville d'Aix-en-Provence.

Au cours de son intervention, Madame le maire a présenté les démarches menées, auprès de la Commission Européenne, pour décrocher des financements dans le cadre du plan RéArm Europe, leviers indispensables à la réalisation du projet stratégique de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) pour le territoire.

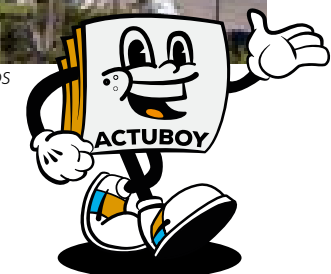
Bernard Figuière a ensuite partagé le rapport moral du président et invité les administrateurs responsables des commissions MobiPôle, RSE, Communication, Quotidien & Réhabilitation, Sécurité, DigiPôle, Club

Entreprises, ainsi que Prospectives & Développement, à communiquer le bilan des actions menées et à exposer les projets.

Les comptes et le budget prévisionnel ont été approuvés à l'unanimité. L'assemblée a ensuite donné quitus sans réserves au président pour sa gestion rigoureuse. Le renouvellement du conseil d'administration, avec l'intégration de quatre nouveaux membres, a été voté, portant le nombre total d'administrateurs à 37.



© NAOS



TEXTE : MARTINE DEBETTE

POUR SOUTENIR SA CROISSANCE, NAOS ACQUIERT PROBIONAT PROVENCE

En juillet dernier, l'entreprise Naos a fait l'acquisition de Probionat Provence, une entreprise familiale basée à La Fare-les-Oliviers et spécialisée dans le conditionnement de petites et moyennes séries.

L'acquisition de Probionat Provence s'inscrit dans la stratégie de croissance de Naos afin de renforcer ses capacités industrielles et soutenir l'expansion de ses marques de dermocosmétique, Bioderma, Institut Esthederm et État Pur. « Nos marques sont en croissance et nous devons renforcer nos capacités de production. Nous avons le choix de créer une nouvelle usine, complémentaire, mais très vite l'option Probionat est apparue comme la meilleure. En effet, pourquoi partir d'une page blanche alors que Probionat dispose d'un formidable outil industriel entièrement rénové en 2019, immédiatement opérationnel et qui correspond à nos exigences qualité. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'acquérir Probionat – sans parler des compétences internes qui font une réelle différence ! », commente Pascal Gouyet, directeur général de Naos Les Laboratoires.

L'expertise technique et le savoir-faire de Probionat Provence permettront à Naos de répondre à une demande croissante en matière de production de petites et moyennes séries, adaptée aux besoins des consommateurs, et de conforter ses capacités de réactivité, flexibilité et d'efficacité. Le tout en maintenant des standards de qualité élevés et en valorisant une approche industrielle durable en France. Cela avec un modèle de production au service de l'écobiologie.

L'innovation en ligne de mire

Implantée sur le PAAP, l'histoire de Naos débute en 1977. Jean-Noël Thorel, pharmacien-biologiste, ouvre la voie de la cosmétique active en concevant des produits de soin de la peau ayant une action biologique. Ce qui caractérise l'entreprise, ce sont ses innovations de rupture, telles que l'invention, en 1995, de l'émulsion eau micellaire à la fois nettoyante et démaquillante, et le dépôt de plus de 70 brevets.

La marque Institut Esthederm voit le jour en 1978. En 1985, Développement Industrialisation et Promotion de Technologies Avancées (DIPTA) est créé. Son but : assurer la R&D et la fabrication des produits Bioderma et Institut Esthederm. En 2001, Naos ouvre sa première filiale à l'étranger, en Italie, avant de s'étendre à travers le monde via 48 filiales. 2011 marque le lancement d'État Pur, une marque de soins biomimétiques pour apporter, à la peau, uniquement ce dont elle a besoin. En 2016, les trois marques fusionnent et donnent naissance à Naos.

Désormais, l'entreprise est présente dans 130 pays, porte 80 familles de brevets, compte quelque 3 500 employés, « les naosiens ».



© NAOS



TEXTE : MARTINE DEBETTE

UNE NOUVELLE PAGE EST EN COURS D'ÉCRITURE POUR LE **CENTRE RESSOURCE**



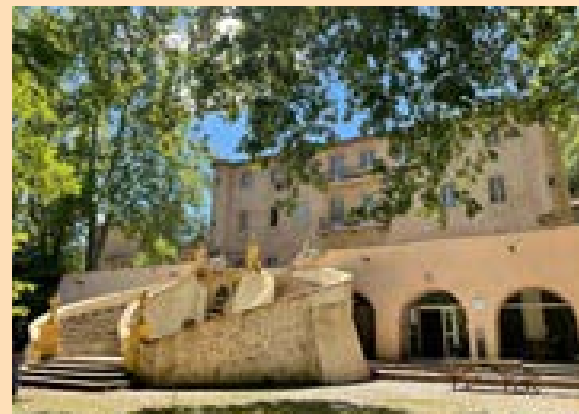
Implanté sur le PAAP depuis 2011, le Centre Ressource signera, avant la fin de l'année, l'acquisition du château de la Saurine, lieu-dit Roche fontaine, à Meyreuil. Déménagement prévu d'ici l'été 2026.

Pionnier de l'oncologie intégrative, c'est une nouvelle étape que franchit le Centre Ressource en choisissant d'installer le premier centre européen de santé intégrative à Roche Fontaine. Unique en son genre, de rayonnement européen et dans un cadre naturel d'exception, il proposera une approche innovante, fondée sur les dynamiques de groupe à travers les différents programmes thérapeutiques mis au point (oncologie et autres pathologies chroniques invalidantes), auxquels s'ajoutent les soins individuels pour personnaliser l'accompagnement. « C'est un projet ambitieux à forte résonance. Cette acquisition va transformer beaucoup de choses. Outre la prévention, elle permettra d'aller au-delà des traitements médicaux classiques », expliquait Stéphane Salord, président de l'association Centre Ressource, lors d'une conférence de presse.

UN LIEU D'EXCEPTION À RAYONNEMENT INTERNATIONAL

Rendre accessible la santé intégrative à toutes et tous, c'est l'objectif clairement affiché. « Ce projet, nous le considérons comme un écosystème. Ce bâtiment de 2 500 m2 de surface bâtie, qui s'étend sur douze hectares, dont la moitié est agricole, concentrera un lieu de vie axé sur l'information et la prévention. La permaculture, réalisée sur place, via des partenariats

avec des exploitants agricoles et le lycée agricole de Valabre (Gardanne), alimentera le restaurant où seront animés des ateliers de nutrition saine. D'autres terres seront consacrées à la culture de plantes médicinales qui seront vendues sur place, dans une boutique où seront proposés des publications, des produits, etc. Enfin, un vigneron s'occupera du vignoble (AOC Palette), sans pesticide. Ces trois volets sont aussi de l'éducation et de l'information. Au travers des bonnes pratiques environnementales, il s'agit de montrer qu'il est possible de produire consommer des produits sains et de qualité qui aident à la santé », a expliqué Emmanuel Guyot, membre du conseil d'administration.



LES ATOUTS DU CHÂTEAU

Outre l'espace naturel, une surface de 1 000 m2 sera dotée, au rez-de-chaussée, d'une piscine, de bains chaud/froid, d'un sauna et hammam, afin de proposer des soins d'aquathérapie. A l'étage, ce sont des salles multi activités qui verront le jour pour offrir un panel le plus large possible. A cela, s'ajoute un centre d'hébergement de répit pour accueillir les bénéficiaires pour des séjours courts, ce qui leur permettra de participer aux programmes d'accompagnement thérapeutique et de prévention. Car, comme le répète régulièrement Jean-Loup Mouysset, oncologue fondateur du Centre Ressource : « Le dépistage, c'est utile, mais la prévention, c'est encore mieux ! »



TEXTE : CHRISTIAN DEBETTE

LE PAAP EN ROSE POUR LA FOULÉE RESSOURCE

Le 4 octobre dernier, s'est déroulée la 13e foulée Ressource qui, comme d'habitude, a fait le plein avec plus de 2 000 participants. Avant les courses, petits et grands se sont retrouvés dans les nombreuses animations destinées à mettre l'ambiance, à informer, ou encore à s'échauffer avant de s'élancer dans les rues du PAAP.

Inutile d'être un grand sportif pour s'associer à la foulée Ressource, l'essentiel est de participer ! Une boucle de 5 km, à parcourir en marchant ou en courant, permettait au plus grand nombre d'apporter son soutien au centre. Quant aux vrais sportifs, ils se sont battus contre le chrono sur un parcours de 10km que l'on peut qualifier de roulant, les dénivélés sur le PAAP étant réduits.

Une manifestation organisée dans le cadre d'Octobre Rose qui, depuis 1985, tente de sensibiliser la population à la lutte contre le cancer du sein. Si l'efficacité du dépistage n'est plus à démontrer, son taux d'utilisation pourrait largement être augmenté. Au niveau national, environ 46% des femmes participent au programme de dépistage, mais en région Paca, elles ne sont que 31% à faire la mammographie. Un non-sens quand on sait que le cancer du sein est le plus mortel chez la femme et que le dépistage est totalement gratuit !



TEXTE : MARTINE DEBETTE

ARAMINE, UN DEMI-SIÈCLE DE CROISSANCE

Vendredi 13 juin, le groupe Aramine a fêté son cinquantième anniversaire sur le site de Gardanne, là où l'histoire de l'entreprise a commencé.

Implantée depuis 40 ans sur le PAAP, c'est à Gardanne qu'Aramine a vu le jour en 1975. Pour fêter son demi-siècle, les dirigeants de l'entreprise ont organisé une soirée festive permettant de « découvrir comment un garage automobile est devenu, en cinquante ans, le premier constructeur mondial d'engins miniers électriques à batteries. Engins 100% conçus et fabriqués sur notre territoire », a indiqué Geneviève Melkonian, présidente d'Aramine.

Tout au long de la soirée, de nombreuses personnalités n'ont pas manqué de souligner l'expertise et le parcours de l'entreprise créée par Jacques et Angèle Melkonian, ainsi que le travail accompli par leurs trois enfants visionnaires qui ont pris la relève avec brio.

Et l'aventure est loin d'être terminée puisque l'entreprise a « récupéré cinq hectares de terrain pour conforter le développement de notre groupe ». L'objectif clairement affiché est de construire un site qui permettra de multiplier, par quatre, la capacité de production du groupe.

Cette date du 13 juin n'a pas été choisie au hasard. Elle correspond, tout simplement, à l'anniversaire de Jacques

TEXTE : CHRISTIAN DEBETTE

SI WEB FÊTE SES 25 ANS

Avant de voir le jour le 1er juin 2000, SI Web a longuement mûri dans la tête de Christian Marquié, patron de SI Contact, société spécialisée dans le mobilier et l'équipement de bureau. Au contact permanent des entreprises, ce dernier prend conscience que le marché de la création de sites internet est en plein essor et qu'il représente une belle opportunité. Et en bon entrepreneur qui sent le marché, il crée SI Web ! Il préside la nouvelle entité et prend en charge le développement commercial afin de répondre au mieux aux attentes des clients. Quant à la partie informatique, c'est Antoine Molinari qui la prend en charge.

25 ans plus tard, dans un secteur d'activités où tout va très vite, les choses ont bien changé. A commencer par les dirigeants ! Christian, toujours président de SI Web, a laissé la direction opérationnelle de l'entreprise à son fils David. Dans le domaine technique, toujours dirigé par Antoine Molinari, la plateforme de gestion commerciale SWG, mise au point en interne, est devenue le produit phare de l'entreprise.



Melkonian. Un hommage au fondateur de l'entreprise, qui aurait eu 88 ans ce jour-là.

Autre hommage, celui de la nomination d'une « rue Jacques Melkonian ». « Une décision portée par Martine Vassal, présidente du Conseil départemental et de la métropole Aix-Marseille-Provence, et Hervé Granier, maire de Gardanne », a précisé Geneviève Melkonian.



Par ailleurs, en participant au lancement de la commission DigiPôle, qui aborde des sujets cruciaux comme la cybersécurité, l'intégration de l'IA, ou encore des obligations légales en termes de RGPD, David Marquié, administrateur de l'Association des Entreprises, contribue à la vie du PAAP. La commission organisera son premier événement en avril 2026 et vous découvrirez le contenu détaillé dans le prochain Pôles Actu.

Qui dit anniversaire dit fête, et c'est en présence de tous ses collaborateurs et de quelques clients fidèles, que SI Web a dignement marqué l'événement au mois de juin dernier.



Christian et David Marquié, Antoine Molinari

TEXTE : CHRISTIAN DEBETTE

20 ANS DE PRÉSENCE SUR LE PAAP POUR LE GROUPE LGM

Si la création du groupe LGM date de 1991, c'est fin 2004 qu'il s'est implanté sur le PAAP. Une sorte de retour aux sources pour Frédéric Arnaud, natif de la région, qui a créé la direction régionale Sud avant de prendre la présidence du groupe LGM. Spécialisé dans l'ingénierie et le management des grands projets complexes et des actifs industriels critiques, ses principaux clients évoluent dans les secteurs de l'aérospatial, du nucléaire, du naval et du ferroviaire (Airbus, Thales, Safran, CNES, ArianeGroup, CEA, Technicatome, Naval Group, SNCF, Alstom, ...).

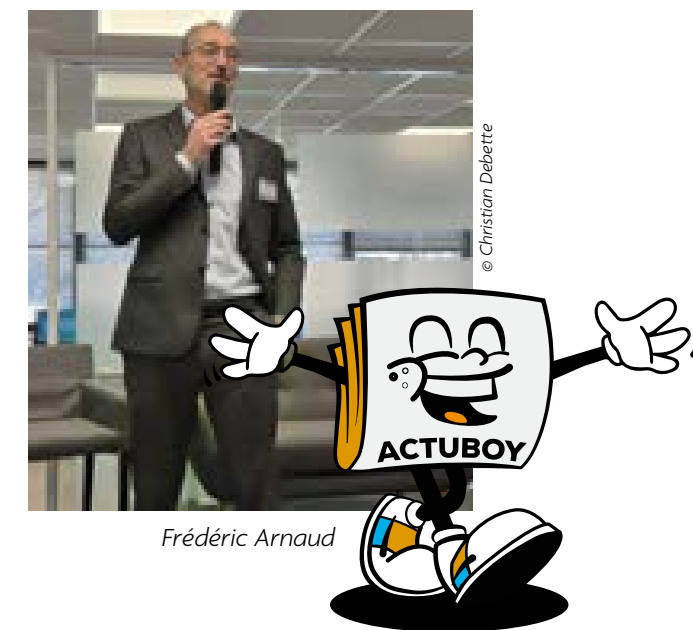
« Des industries et des infrastructures pour lesquelles les enjeux de sécurité et les défis technologiques à relever méritent une ingénierie de méthodes et d'outils sur-mesure, aussi efficace que celle que l'on déploie pour la conception des systèmes eux-mêmes », indique Frédéric Arnaud avant de compléter : « Une ingénierie intégrée, que l'on appelle également ingénierie du cycle de vie ou de « bout en bout », qui vise à maintenir la performance et optimiser la disponibilité des systèmes et des infrastructures pendant toute leur durée de vie, au meilleur coût, et en veillant à la sûreté et la sécurité des personnes. S'ajoute à cela, depuis quelques années,

TEXTE : MARTINE DEBETTE

TECHNICATOME FÊTE LES TRENTE ANS DU SITE AIXOIS

Le 15 juin, TechnicAtome a célébré le trentième anniversaire de son site d'Aix-en-Provence d'une manière inédite. Plutôt que de souffler des bougies, l'entreprise a offert à ses invités un spectacle impressionnant, alliant un show laser à la performance de cent drones illuminant le ciel. Ce moment festif a rassemblé près de 1 200 personnes.

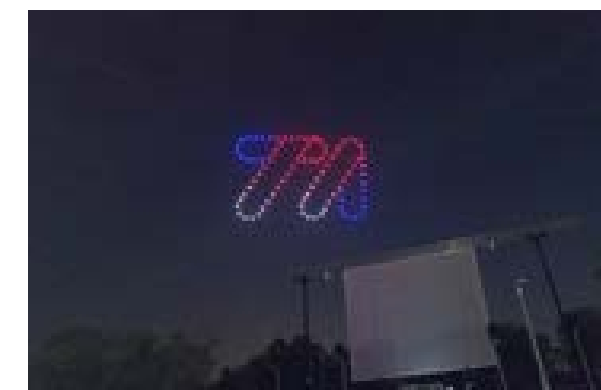
Cet anniversaire marque non seulement trois décennies d'expertise et d'innovation sur le site aixois, mais aussi l'inauguration de deux nouveaux bâtiments destinés à renforcer l'accueil et le confort de ses équipes d'ingénierie. Depuis plus de cinquante ans, TechnicAtome conçoit et maintient des réacteurs nucléaires compacts, équipant tous les navires à propulsion nucléaire de la Marine nationale. Le site d'Aix-en-Provence concentre la majeure partie de l'ingénierie et des bureaux d'étude de l'entreprise, comptant plusieurs dizaines de métiers à haute technicité. Chaque projet bénéficie de méthodes et d'outils technologiques de pointe, tels que la réalité virtuelle et augmentée, des outils de calcul scientifique,



Frédéric Arnaud

l'enjeu majeur de la décarbonation ».

La direction Sud-Est de LGM regroupe les agences d'Aix-en-Provence, Montpellier, Bagnol-sur-Cèze, La-Seyne-sur-Mer, et Cannes (spatial), et compte 200 personnes, dont 80 à Aix-en-Provence. A l'échelle du groupe, les 1600 collaborateurs génèrent un chiffre d'affaires de près de 170 millions d'euros. Si l'activité est essentiellement réalisée en France, LGM souhaite développer sa part extranationale en la passant de 7 à 15% dans un proche avenir.



des clones numériques et des techniques avancées de modélisation, etc.

La plupart des projets de propulsion nucléaire conduits par TechnicAtome naissent dans les bureaux aixois. C'est le cas des chaufferies du porte-avions Charles de Gaulle et des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins actuellement en service. Celles des six sous-marins nucléaires d'attaque du programme Barracuda, en cours de réalisation, ont également été pensées et conçues à Aix-en-Provence. À ce jour, trois navires (le Suffren, le Duguay-Trouin et le Tourville) ont été livrés à la Marine, tandis que trois autres sont en construction.





L'immobilier comme moteur, le foncier comme horizon.
Cs Invest – Gestion de patrimoine immobilier
230A rue Frédéric Joliot – 13290 Aix en Provence



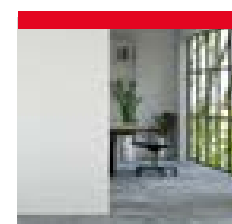
Vous êtes propriétaires de
Bureaux, Locaux d'activités, commerces ou terrains ?

Vous souhaitez
Valoriser, vendre, louer ou faire gérer ?

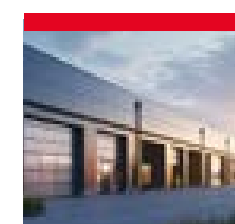
CONFIEZ-NOUS VOS LOCAUX PROFESSIONNELS



Bureaux



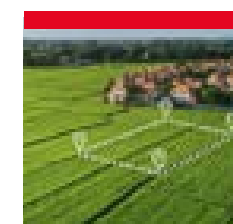
Locaux d'activités



Commerces



Terrains



Tout le Pays d'Aix, Pays Salonais, Etang de Berre, Pays de Martigues.

info@figuiere.com
arthur-loyd.com/aix-en-provence

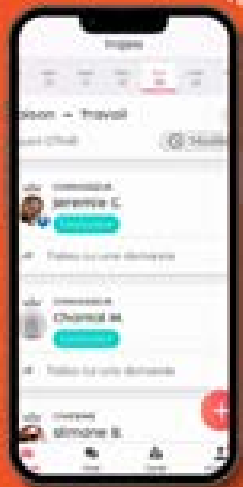
04 42 399 399




“Avec le covoiturage augmentez vos revenus sans demander d'augmentation.”

Passager économisez jusqu'à 100€/mois
Conducteur gagnez entre 80 et 160 €/mois

KAROS



Télécharger dans l'App Store | Disponible sur Google Play

www.anova-securite.com



Anova

Votre avis nous intéresse
Google ★★★★★

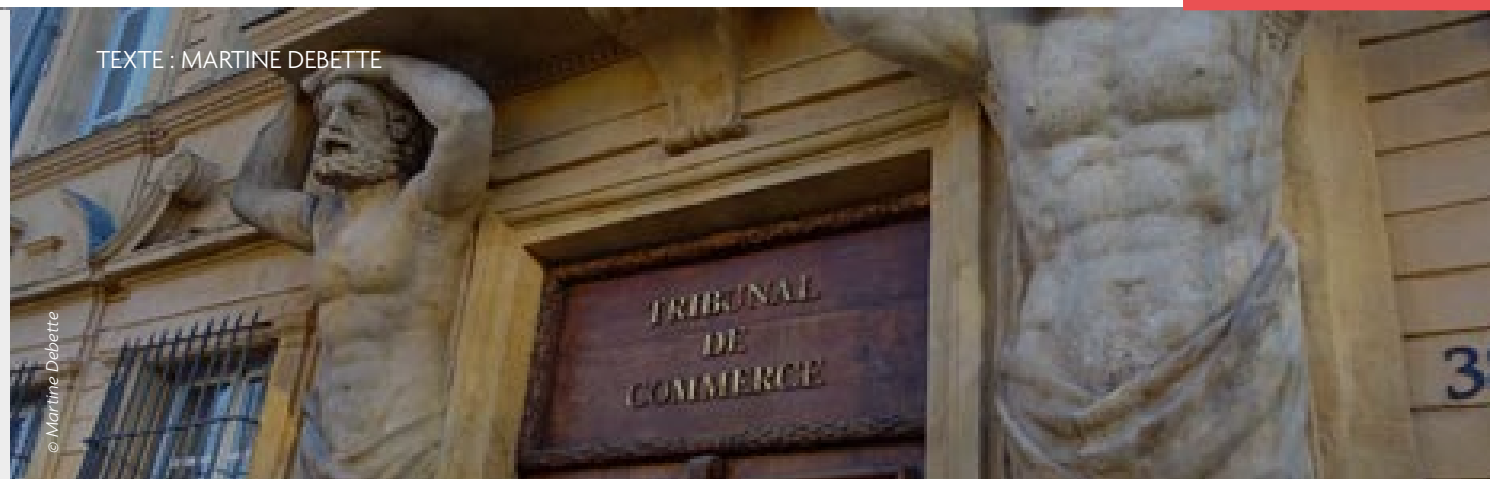
☒ Alarme
 ☒ Vidéosurveillance
 ☒ Contrôle d'accès
 ☒ Automatisme
 • (Portail, barrière levante, borne escamotable)

De l'installation des systèmes jusqu'à la maintenance et le SAV, Anova s'appuie sur des années d'expertises.
Un savoir-faire **familiale** transmis depuis **45 ans** pour **sécuriser** vos espaces professionnels et personnels.

Un besoin, un contact
.....
04 42 58 16 87
gk@anova-securite.com

380, Rue Claude Nicolas Ledoux
Pôle d'Activités d'Aix - 13290 Aix-en-Provence

TEXTE : MARTINE DEBETTE



Avec la complicité de Philippe Verdun, président du tribunal de commerce (TC) d'Aix-en-Provence, nous avons choisi de rappeler l'importance de la prévention pour faire face aux difficultés de l'entreprise. Et, parce que les juges du TC vivent parfois des moments particuliers, nous vous livrons deux anecdotes cocasses et pourtant bien réelles.

UN REDRESSEMENT JUDICIAIRE QUI AGACE !

Une société est placée en redressement judiciaire et l'administrateur découvre que, depuis quelques mois, le salaire du délégué syndical de l'entreprise est passé de 3 000 à 40 000 euros mensuels ! Devant le refus de l'administrateur de payer un tel salaire, le délégué précise que cette augmentation a été décidée par le dirigeant, au regard de ses performances. « Sauf que le dirigeant est en fuite à l'étranger », réplique l'administrateur. La loi s'appliquant, l'administrateur est, malgré ses réticences, contraint à payer les salaires litigieux.

L'entreprise est mise en liquidation quelques temps plus tard et le délégué appelle l'administrateur pour se plaindre que le télépéage, dont il dispose pour sa voiture de fonction (eh oui !) ne fonctionne plus. Normal, répond l'administrateur, puisque la liquidation entraîne l'arrêt immédiat de tous les instruments de paiement ! Et le délégué syndical de rétorquer, très agacé : « Mais alors, comment je vais faire pour partir en vacances en Espagne demain ? »

AUDIENCE D'OUVERTURE DE PROCÉDURE COLLECTIVE

Un homme débraillé, en marcel, très mal rasé et le corps recouvert de tatouages, s'avance à la barre et dit : « Je demande à être liquidé ! ». Réponse du président : « Ah ! Pouvez-vous d'abord vous présenter et, notamment, nous dire ce que fait votre société ? ». Le demandeur explique alors : « Je n'ai pas de société. J'ai été condamné à payer 100 000€ par le fisc pour vol, recel et revente d'objets volés ». Le président s'étrangle : « Pardon ! Mais que faites-vous ici ? ». Et là, c'est la surprise, l'étonnement : « C'est mon avocat qui m'a dit de venir ici pour demander à être liquidé, afin de ne pas payer ma condamnation ! », répond-t-il tranquillement en tendant au juge un papier, griffonné

par l'avocat. Un document qui détaille la condamnation du fisc qui reconnaît, au quidam, une activité commerciale de revente d'objets volés et qui en a déterminé le « chiffre d'affaires » pour le taxer à hauteur de 100 000 €.

Et l'avocat de conclure que, le fisc ayant reconnu une activité commerciale à son client, le tribunal de commerce est donc compétent pour connaître de l'affaire et doit, en conséquence, ordonner la liquidation judiciaire de l'activité de son client avec la fixation au passif de la condamnation, qui ne sera alors jamais recouvrée ! Le tribunal n'a pas fait droit à cette demande très farfelue, pourtant parfaitement fondée en droit, renvoyant l'affaire au pénal en sollicitant le procureur.

FOCUS SUR LA PRÉVENTION : PRÉVENIR VAUT MIEUX QUE GUÉRIR !

On ne le répètera jamais assez mais, face à l'augmentation des défaillances d'entreprises, mieux vaut prévenir que guérir. Et, comme on se rend chez le médecin lorsqu'on va mal, il est tout aussi important de demander de l'aide dès les premiers symptômes indiquant que l'entreprise va mal. Ce discours, Philippe Verdun, président du tribunal de commerce d'Aix-en-Provence (TC Aix), le martèle à chaque rentrée solennelle, et à chaque fois qu'il a une tribune. Pourquoi ? « Parce que ça fonctionne ! 85% des chefs d'entreprise ignorent cet outil qui est rapide, gratuit et confidentiel ! Plus de 85% des entreprises en difficulté, qui passent par un mandat de prévention, s'en sortent durablement. Alors que 85 % des ouvertures de procédures collectives sont immédiatement converties en liquidation judiciaires », insiste Philippe Verdun dont l'objectif principal est d'être sur tous les fronts pour faire passer le message aux acteurs économiques.

Pour aller plus loin : Solliciter par requête un entretien au tribunal qui examine sans délai la demande, désigne un administrateur que le chef d'entreprise, qui reste maître à bord, peut choisir et qui va renégocier un étalement des dettes (notamment bancaires, sociales et fiscales) pour retrouver une trésorerie, en toute confidentialité vis-à-vis des clients et fournisseurs.

2 500 c'est le nombre moyen de décès annuel en entreprise causé par un arrêt cardiaque soudain en France.

Êtes-vous prêts à sauver une vie ?

Un ACS sur le lieu de travail est **systématiquement requalifié** en accident du travail.

60% des défibrillateurs sont en défaut de maintenance.

Un défibrillateur dysfonctionnel, c'est une vie en moins... et votre responsabilité engagée.

Avec Locacœur, spécialiste des 3 premières minutes de l'urgence, protégez vos collaborateurs avec des défibrillateurs fiables et efficaces :

- ✓ Géolocalisation & téléassistance 24/7
- ✓ Surveillance à distance & alertes en temps réel
- ✓ Intervention sous 48h en cas de défaut ou d'utilisation
- ✓ Installation, maintenance & remplacement inclus

locacœur

645 Mayor de Montricher
Tech Indus D, 13290 Aix en Provence



Nous contacter :

0806 079 112
contact@locacoeur.com

AUDIT

PREVENTION

CONSEIL



ASSURANCES
BLANCHARD

Votre partenaire courtier
Depuis plus de 150 ans!

info@assurances-blanchard.com

04.42.907.907

AGENDA

26 FÉVRIER 2026

À 8H30

Petit-déjeuner d'accueil des nouvelles entreprises du PAAP

Lieu :
Association des Entreprises du PAAP
45, rue Frédéric Joliot
13290 Aix-en-Provence

19 MARS 2026

Visite de l'entreprise Monext

Lieu :
80, chemin de la Faisanderie
13290 Aix-en-Provence

9 AVRIL 2026

DE 11H À 15H30

Évènement NUMER'IA

Transformation numérique

Lieu :
Association des Entreprises du PAAP
45, rue Frédéric Joliot
13290 Aix-en-Provence

30 AVRIL 2026

DE 11H30 À 14H

Visite du Campus des Métiers CFA

Lieu :
Plan d'Aillane
200, rue Maurice Estrangin
13290 Aix-en-Provence



ARRIVÉES

ABLP EXPERTISE COMPTABLE

François Guignard
Antélios E
04 42 27 20 49
Expert-Comptable

ASA Z5 INSTITUT SPA

Fatima Haddouch
25, avenue du 12 juillet 1998
06 70 26 94 97
SPA - Hammam – Sauna

BODY HIT

Eiffel Park A
415, rue Claude Nicolas Ledoux
07 86 77 30 15
Coaching en électrostimulation

CF ASSURANCES

255, avenue Galilée
09 70 17 02 72
Assurances – Courtier

CÔTÉ BRIEF

25, rue Paul Langevin
06 49 61 19 31
Agence de publicité

DT320

Julien Chretien Grellier
730, rue René Descartes
06 77 20 22 67
Formation et Expertise Nucléaire

EREDIA

40, rue Emilien Gautier
04 42 53 58 24
Cabinet de Gestion Privée & d'Ingénierie Patrimoniale

EVA AIX EN PROVENCE

Actimart
1140, rue André Ampère
09 81 08 38 01
Salle de jeux vidéo 500 m² - Jeux en réalité virtuelle

EVER GLASS

125, rue Henri Bessemer
04 42 69 39 49
Remplacement de pare-brise

EXYTE

Sébastien Degorre
Le Cyan 41
350, rue JRGG de la Lauzière
04 42 61 26 12
Conception et installation de salles blanches et traitement de l'air

FAUCHE AIX

115, rue Berton
04 13 94 32 17
Électricité industrielle

GEMATI

210, rue Frédéric Joliot
06 21 39 95 63
Bureau d'étude environnemental et agronomie

HOPLUNCH

1230, rue Jean Perrin
06 64 82 67 41
Livraison de repas en entreprise

IT MATES

Pierre Chignac
Espace Lumina
320, rue Emilien Gautier
06 66 21 38 z82
Prestataire de services informatiques

INNOVA CLEAN

45, rue Louis Armand
04 42 59 12 26
Blanchisserie

JUST HAIR

1175, rue Guillaume du Vair
04 42 20 04 23
Salon de coiffure

LA CANTINE DES PAPAS POULES

Quentin Mandelli
Antélios C
04 42 39 73 89
Restaurant - Cuisine authentique et généreuse

FUSIONS

SMC ▶ SG SMC
OPENED MIND ▶ OSENSO
SOGEDDEV ▶ EPSA Innovation
MEZZOGIORONO ▶ Le MEZZO

DÉPARTS

ACOEM GROUP / ODB-METRAVIB	DELICE ORIENTAL	NAF NAF
ATALIAN PROPRETE	ECOLE EURONATURE	ONKLEEK
AUTO-TRADING	FRANKI FONDATION	PIZZA DA LEONE
C.O.G.E.M	HYLTON LA PIOLINE	PROAC TRANSMISSION
MARKETING ET COMMUNICATION	ICIA TECHNOLOGIES	RESTAURANT LE COMPTOIR DE MANON
CABINET ALY	IKKS JUNIOR	RESTAURANT RAPID FOOD
DIALLO AVOCAT	PIOLINE	SELECT INFORMATIQUE
CACHE CACHE – LA PIOLINE	INTEGRAL SYSTEME	SPORT BUSINESS SCHOOL – AMOS
CCLD	JEAN LOUIS DAVID	TEMIS FORMATION
CELIO – LA PIOLINE	KILOUTOU	THEOCALL (GESCALL)
CROSSROAD	LB SOPHRO	
DECARRE ARCHITECTURES	MINDFRUITS	
	MY REPORT.FR	

DÉMÉNAGEMENTS

ALSTOM
80, impasse Jean Pierre Tennevin - ZAC de Plan d'Aillane

6ÈME SENS
Tertia 2 – 5, rue Charles Duchesne

ADMR DU PAYS D'AIX
670, rue Jean Perrin

AFPS CONSEIL
Actimart – 1140, rue André Ampère

ALAIN AFFLELOU
1175, rue Guillaume du Vair

CGA PROVENCE
55, rue Auguste Comte C/O Bureaux & Co

CRIS RESEAUX
255, rue Louis Berton

ECOCER
Parc du Golf 26

EKOS INGENIERIE
Parc Cézanne E

EQUANOM
320, rue Emilien Gautier

JOBCITY
140, avenue du 12 Juillet 1998

LAURALBA CONSEIL
595, rue Pierre Berthier

ONET PROPRETE ET FACILITY SERVICES
270, rue Pierre Duhem

SMAC
255, rue Louis Berton

VACANCES HELIADES
Europarc de Pichaury D5

GRID INFINITY
La connexion entreprise tout-en-un
Une facture unique

-  **Internet Fibre**
-  **1 poste standard**
-  **4 lignes téléphoniques illimitées**
-  **Secours 4G en cas de coupure**
-  **Installation et mise en service sur site**

99,00€ HT/mois

Une offre 100 % pro et 100 % locale **WWW.GRIDTELECOM.FR**
04 65 26 02 80

*Nous accompagnons les entreprises
et collectivités de la région PACA
dans tous leurs projets
d'aménagement d'espaces
technologies et d'intégration
audiovisuelle.*



**+ de 800 salles
équipées**



**+ de 35 ans
d'expérience**



**historiquement installé sur
le pôle d'activité d'Aix**



VOTRE SYSTÈME DE VISIOCONFÉRENCE

à partir de

HT / mois

79 €

durée 60 mois

- ✓ Écran 55 pouces
- ✓ Support mobile
- ✓ Barre de visioconférence
certifiée Microsoft Teams
- ✓ Contrat de maintenance
Sérénité - durée 5 ans

